

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

NOVEMBRE 1712.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. XII.

AVIS DU LIBRAIRE.

L'Auteur de ce Journal commença à le donner au Public au mois de Juillet 1704. j'en ai continué l'impression sans interruption, & n'ai rien omis de ce qui regardoit mon ministère pour répondre à l'empressement que le Public fait paroître depuis plus de cent mois, pour cet ouvrage: il ne me convient pas de faire ici l'éloge d'un livre qui sort tous les mois de ma presse; sa réputation est assez bien établie dans tous les Etats de l'Europe, où il s'en fait une très-grande consommation: les différentes Editions des anciens mois qu'il m'a fallu faire, & que je fais encore très-souvent pour pouvoir fournir des corps complets à tous ceux qui sont bien aises d'en orner leurs Cabinets, ou de les conserver dans leurs familles, ou des mois séparés à ceux à qui ils manquent, répondent parfaitement de cette réputation; en effet c'est un précis de l'Histoire du tems, entremêlée de beaux lambeaux de Littérature; c'est un refuge de quantité de pièces fugitives d'éloquence & de Poësie, qui servent à instruire ou à recréer l'esprit; c'est une espece de tombeau où l'on trouvera les Princes, & la plupart des grands hommes qui ont terminé leur carrière, & éternisé en quelque sorte, leur memoire: c'est un secours ou collection déjà faite pour ceux qui après nous voudront travailler à l'Histoire particulière de quelqu'un des Etats de l'Europe; car en parcourant les articles qui regardent ces Etats, ils trouveront la plus grande partie de leurs matériaux tous préparés: & n'auront que la peine de les
ranger

rangér, & de les aproprier à leur volonté.

Dépuis quelques années on a fait connoître à l'Auteur que les Curieux auroient souhaité qu'il eût commencé son ouvrage quelques années plutôt, afin que de la même plume on eût pû avoir toute l'histoire de cette longue & sanglante guerre : les raisons qu'on lui a alleguées l'ayant enfin déterminé, il a travaillé à les satisfaire par un *Supplément de la Clef ou Journal Historique sur les matieres du tems*, qui contiendra tout ce qui s'est passé en Europe d'interessant pour l'histoire depuis la Paix de Riswick, divisé en deux Volumes in 8^o. de la forme & du caractere de ce Journal, chacun de plus de 400. pages, outre les Tables.

Le premier Volume est déjà achevé d'imprimer, il commence à la Paix de Riswick, & finit avec le dix-septième siècle, c'est à dire, environ au tems de la mort du Roi d'Espagne Charles II.

Je travaille à l'impression du second Tome de ce Supplément, qui pourra être achevé vers la fin de la présente année 1712. Il contiendra tous les faits historiques depuis le commencement de ce siècle jusqu'au tems de la Bataille d'Hocstedt, Epoque assez remarquable pour l'histoire : les événemens qui l'ont suivie ont été traitez dans les Journaux que j'ai imprimé depuis ce tems-là, dont il y en a deux Volumes par année, ayant chacun une Table alphabetique des matieres.

On trouvera à la tête du premier Tome du Supplément une petite Préface où l'Auteur rend compte au Public des mesures qu'il a prises pour rendre son ouvrage interessant

à tous les Curieux ; en effet on y trouve l'origine, le progres, & toutes les suites des guerres du Nord, celles d'Allemagne, d'Hongrie, d'Espagne, d'Italie, & des Pais Bas, avec les brigues & les intrigues secretes de plusieurs Cours : les principaux faits historiques rapportez par l'Auteur se trouvent appuyez par des piéces autentiques, avouées de tous les Souverains qui y sont interessez, comme sont les Bulles des Papes, les Traitez, les Lettres des Princes, les Mémoires de leurs Ministres, les Manifestes, Déclarations de guerre &c.

Je distribuerai ces deux Volumes indépendamment, ou avec tout le Corps de l'Ouvrage, au gré de ceux qui le demanderont : de même que des mois separez de ce Journal : les Libraires ou les Particuliers n'auront qu'à m'écrire le nombre qu'ils en souhaiteront, ou s'adresser à ceux qui leur fournissent ordinairement tous les mois la Clef ou Journal Historique ; ceux qui m'envoyeront leurs Mémoires les premiers, seront aussi les premiers servis.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Novembre 1712.

ARTICLE I.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **R** OSES est la seule Place forte de Catalogne qui s'est conservée dans la fidelité qu'elle avoit jurée au Roi Philippe V depuis le commencement de cette guerre; l'exemple de Barcelonne, de Gironne, de Tarragone, de Tortose, de Lerida, de Balaguer, & des autres Villes & Fortereses moins considerables, (qui dès la premiere année de la revolution, embrassèrent le parti de la Maison d'Autriche,) ne furent pas capables d'alterer la fidelité des Bourgeois de Roses. On n'a oublié ni caresses, ni promesses, ni menaces pour l'ébranler, principalement dans le tems que l'Empereur d'aujourd'hui faisoit son séjour à Barcelonne, que de

puissantes flotes de ses Alliez étoient maîtres de la Méditerranée, & que leurs Armées avoient subjugué la plus grande partie de l'Espagne, & pénétré jusques dans Madrid.

Mr. le Comte de Staremberg connoissant de quelle conséquence étoit cette Place, (qui a toujours été comme l'Arsenal, & les Magazins de toutes les munitions de bouche & de guerre que le Roi d'Espagne tiroit de France) a menacé de l'assiéger dès le commencement de cette campagne; dès le mois de Juillet il la tenoit comme bloquée, quoi que de loin, par divers Corps de Troupes, qui lui coupoient la communication avec Gironne, & qui l'empêchoient de tirer aucune subsistance du Lampourdan; mais après avoir consulté sa prudence & ses forces, il jugea que ce morceau étoit de trop dure digestion, du moins pour l'attaquer dans les règles ordinaires.

Mr. de Staremberg entreprend de surprendre la Ville de Roses, & échoue dans son projet.

II. Mr. de Staremberg fut piqué au vif de l'affront que lui firent 60. Grenadiers détachés de Roses, qui vinrent brûler les Magazins de fourage assembles avec tant de peines à quatre lieues de Barcelonne, comme nous l'avons remarqué ailleurs. † Il voulut s'en vanger sur toute la Garnison, & même sur la Ville & les Bourgeois, pour cet effet il forma le dessein de surprendre la Ville, se flatant qu'il y réussiroit mieux qu'il ne fit à Tortose aux différentes tentatives qu'il y a faites: † pour mieux cacher son dessein, il avoit rapellé les

* Voyez Octobre page 243. † Voyez Tome XVI. page 32.

des Princes &c. Novembre 1712. 311

les troupes qui cantonnoient aux environs de Roses, afin de persuader à la Garnison qu'elle n'avoit plus rien à craindre : mais quelques jours après il fit embarquer secrètement à quelques lieues de Barcelonne deux mille Soldats ou Grenadiers choisis avec des petars & des échelles : ils arriverent la nuit du 10. au 11. Septembre devant la Place; l'entreprise lui parut si bien concertée, que le même jour onze Septembre il en parla ouvertement à la Cour de Barcelonne. & dit à la nouvelle Imperatrice qu'il attendoit le lendemain un Courier de Roses, où il croioit à l'heure qu'il parloit, que les Troupes de Sa M. I. étoient entrées; il est à remarquer que les Troupes rappellées du blocus, eurent ordre de s'en retourner vers Roses, sous les ordres du Général Wesel, afin de soutenir l'expédition que les Grenadiers embarquez sur mer devoient exécuter.

Les Troupes ayant débarqué à quelque distance de la Ville, s'en aprocherent sans avoir été aperçus : elles s'emparèrent même d'un petit Corps-de-garde hors de la barriere de Castil'on, qu'un Sergent & onze Soldats défendirent assez long-tems, pour donner le tems au Gouverneur d'être averti : lors que les attaquans eurent forcé ce Poste, où six Soldats furent tucz, ils s'attacherent à couper la Barriere avec des haches, pour aller attacher leurs petars à la porte, & les échelles contre les rampars pour escalader d'un côté, pendant que le bruit de la porte attiroit l'attention de toute la garde ; car on ne s'attendoit pas que la Garnison fût assez-tôt sous les armes pour
em-

empêcher que la porte de Castillon ne fût forcée.

A peine y avoit-il quelques palissades renversées, que Mr. Franco, Lieutenant de Roi, Mr. Reveft Commandant les Troupes Françoises, suivis de Mr. Labadie Colonel, & de plusieurs autres Officiers, arriverent dans l'endroit de l'attaque avec un Détachement de la Garnison; ils firent une décharge à bout touchant sur les Allemans, & chasserent à coups de Bayonnetes ceux qui étoient déjà entrez dans la Barriere: ce combat se fit au clair de la Lune, qui permit à la Garnison d'apercevoir le désordre & la confusion avec laquelle les Allemans firent leur retraite, on les poursuivit à quelque centaine de toises hors des palissades; mais la prudence des Officiers ne permit pas de lâcher entierement la bride à l'ardeur du Soldat, crainte de donner dans quelque embuscade: il leur suffisoit d'avoir préservé la Ville d'être surprise, & d'avoir fait échotier le nouveau dessein de Mr. de Staremberg; les petars, les échelles & les autres préparatifs de cette expedition furent abandonnez aux vainqueurs avec environ deux cens hommes tuez ou blessez; les Troupes des deux Couronnes n'eurent, dit-on, que quinze hommes tuez ou blessez: dès qu'il fut jour on envoya à la découverte quelques petits détachemens, ils ramenèrent plusieurs prisonniers qui n'avoient pas pû suivre leur troupe; & le lendemain on sçut que les Barques qui étoient restées sur la Côte, avoient mis à la voile pour retourner à Barcelonne, & que

des Princes, &c. Novembre 1712. 313
que les Troupes du Général Wesel avancées pour soutenir cette expedition, avoient repris la route du Ter, ayant déjà passé la Fluvia entre Saldet & St. Pierre de Pescadour pour se rapprocher de Gironne, qui ne craint rien.

Cette tentative n'a donc servi qu'à faire connoître, que le Comte Guy de Staremberg n'est pas moins entreprenant en fait de ruses & surprises, que Mr. le Prince Eugene; mais nous ne voyons pas qu'il y ait été plus heureux; du moins en voilà déjà trois des mieux concertées en Catalogne, qui n'ont pas mieux réussi à Mr. de Staremberg, que les entreprises sur Cremone & sur Ypres réussirent à Mr. le Prince Eugene il y a quelques années. *

Avant de passer à d'autres matieres, il n'est pas hors de propos de dire ici un mot de la situation de Roses; elle est sur la Méditerranée, dans cette partie de Catalogne qu'on nomme le Lambourdan; le degré de sa latitude est de 41. ou 46. minutes: sa longitude de 38. degrés 23. minutes; le Golfe de Roses, où les Rivieres de Lobrega, de Hortina, & de Muga, après s'être jointes, se jettent dans le Golfe à Castillon d'Ampurias; ce Golfe, dis-je, forme un très-beau Port, qui met les Vaisseaux à couvert des vents du Septentrion & du Midi, qui sont les plus fâcheux sur la Méditerranée: l'entrée en est défendue par le Fort de la Trinité, construit sur un rocher au bord de la mer, à environ cinq cens toises de la Ville, cette Place est fortifiée régulièrement; elle est à cinq Bastions, qu'on

*Description
de la Ville de
Roses en Catalogne.*

nom-

* Voyez Tome XIII. page 113.

nomme Bastions de Sainte Marie, de St. Jacques, de St. André, de St. George, & de St. Jean. Les François l'assiégerent & la prirent en 1645. & la rendirent aux Espagnols à la Paix des Pirenées: le Maréchal Duc de Noailles en fit encore la conquête en 1693. & elle fut rendue par le Traité de Riswick en 1697. depuis ce tems-là les Espagnols en jouissent, & y ont garnison, où ils ont introduit quelques troupes Auxilliaires de France, qui leur ont aidé à défendre & conserver cette importante Place; laquelle leur a facilité la reprise de Gironne, & tous les autres avantages qu'ils ont remportez sur leurs ennemis en Catalogne.

*Suspension
d'Armes pu-
bliée en Es-
pagne.*

III. Le quatrième Septembre, on publia à Madrid & successivement dans les autres Villes de la Monarchie, la Suspension d'Armes pour quatre mois, convenüe entre les Couronnes de France, d'Espagne & d'Angleterre: cette publication fut suivie de toutes les marques de joye & de satisfaction que les peuples ont accoutumé de donner dans pareilles occasions. En exécution de ce Traité les Espagnols ont levé le blocus de Gibraltar, afin que les Anglois qui y sont, ayent la liberté de negocier dans les Provinces voisines; depuis ce tems-là leurs Vaisseaux ont une libre entrée dans les Ports d'Espagne, ce qui prouve la bonne intelligence rétablie entre les trois Couronnes, qui par les mesures qu'elles prennent, pourra rétablir bien-tôt la Paix générale dans l'Europe.

*Blocus de
Gibraltar
levé.*

IV. Toutes les lettres de Lisbonne assurent, que la Cour de Portugal panchoit à
premi-

des Princes &c. Novembre 1712. 315

prendre le même parti, que Sa M. Portugaise avoit envoyé des ordres à ses Plenipotentiaires en Hollande, de convenir d'une pareille Suspension d'Armes avec ceux de France, à condition que le Traité qu'ils concluroient, y comprit aussi la Couronne d'Espagne : trois choses principales ont obligé le Roi de Portugal de prendre ce parti ; la première pour faire cesser le murmure de ses peuples, dont la plupart ont été ruinés par les expéditions militaires faites dans le Bresil & les Isles de Cap-Vert, dont nous avons parlé dans les précédents Journaux : la seconde l'inexécution des promesses faites depuis plus d'un an, par les Cours de Vienne & de la Haye, qui avoient promis de payer les arrerages, & le courant des subsides stipulez dans le Traité d'Alliance, & d'envoyer de puissants secours en Portugal, pour mettre le Royaume à couvert du dégât que les Espagnols y font de tems en tems : & la troisième parce que le Ministre d'Angleterre à Lisbonne avoit notifié au Roi de Portugal, la Suspension d'Armes que la Reine sa Maîtresse avoit concluë avec les deux Couronnes de France & d'Espagne ; qu'ainsi Sa M. B. ne pouvoit plus fournir de subsides à aucune des Puissances qui voudront rester en guerre ; que par la même raison la Reine avoit envoyé ordre au Comte de Port-

Apparances d'un accommodement entre l'Espagne & le Portugal.

Mr. de Portmore casse les Regimens de Portmores en Portugal aux dépens de Sa M. B.

les

les Regimens levez en Portugal à ses d'pens; que les Officiers Anglois ou Religioneux François, qui étoient dans ces Corps, seroient conduits à Gibraltar pour être reformez à la suite des Regimens qui y sont en garnison, leurs appointemens étans réduits à la demi paye. On a en même tems proposé au Roi de Portugal, que s'il jugeoit à propos de rappeler les troupes qu'il a en Catalogne, Sa M. B. lui offroit ses Vaisseaux qui sont dans la Méditerranée pour les transporter dans ses Etats. On ne doute point qu'il n'accepte cette offre: car quand même on ne conviendroit pas d'une Suspension d'Armes à son égard, ces troupes ne laisseroient pas de lui être nécessaires pour remplacer partie des Auxiliaires d'Angleterre qui viennent d'être congédiés, afin de veiller à la défense de ses propres Etats.

*Troupes
Angloises en
Catalogne
rappelées.*

V. Ce qu'on vient d'exécuter en Portugal à l'égard des troupes à la solde de Sa M. B. s'est aussi pratiqué en Catalogne; car le Vice-Amiral Jennings, (allié de Madame de Marlborough) qui commande la flotte Angloise, a reçu ordre d'embarquer les Regimens qui sont à sa solde, & qui depuis quelques mois étoient séparés des Allemands, & occupoient Tarragone; de laisser à Port-Mahon & Gibraltar, celles qui sont destinées à la garde de ces deux Places, où il restera aussi quelques Vaisseaux de guerre, & de ramener en Angleterre tout le reste, avec les Bâtimens de transport.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.

I. **C**E fut le seize du mois de Septem-
bre, qu'on chanta le *Te Deum* dans
l'Eglise Metropolitaine de Paris, conformé-
ment à la Lettre que le Roi écrit à
Mr. le Cardinal de Noailles, dont voici
la teneur.

MON COUSIN. Après la défaite
des ennemis dans le Camp de Denain,
la prise de Marchiennes & la levée du siege
de Landrecy, j'ai crû ne pouvoir mieux pro-
fiter de ses avantages, qu'en ordonnant le
siege de Doüay. Cette Place a toujours été
regardée comme une des plus importantes
de la frontiere. Les ennemis qui s'en rendi-
rent Maîtres il y a deux ans, s'ouvrirent par
cette conquête un chemin facile à d'autres
entreprises, & conçurent dès lors l'esperan-
ce de pénétrer dans le Royaume. Mes trou-
pes commandées par les Maréchaux de Vil-
lars & de Montesquiou, l'ont investi le 3.
d'Août. La tranchée a été ouverte le 14. devant
la Ville & devant le Fort de Scarpe. La Garni-
son du Fort après treize jours de tranchée, a
été forcée de se rendre prisonniere de guer-
re: la Ville qui avoit soutenu un siege de
54. jours contre les ennemis, n'a été défen-
duë par eux que pendant 25. jours, & la
Garnison a subi la même loi que celle du
Fort. Ce nouveau succès m'oblige de rendre
à Dieu des actions de grâces. Et je vous écris
cette

*Lettre du
Roi à Mr. le
Cardinal de
Noailles
pour le Te
Deum sur la
prise de
Doüay.*

cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand Maître ou le Maître des ceremonies vous dira de ma part; je lui ordonne d'y convier mes Cours, & ceux qui ont accoutumé d'assister à de pareilles ceremonies. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le onzième Septembre 1712. *Signé*, LOUIS, & plus bas, PHELIPEAUX.

II. De pareilles Lettres furent envoyées à tous les Prelats du Royaume, sur lesquelles ils firent des Mandemens pour ordonner de semblables actions de grâces dans toutes les Eglises de leur Diocèse: voici celui de Mr. l'Evêque de Toul, où l'on voit regner la piété, l'esprit, & l'éloquence qui lui sont si naturelles.

Mandement de Mr. de Toul pour le Te Deum de Deüy.

FRANÇOIS par la grace de Dieu & du saint Siege Apostolique, Evêque Comte de Toul, Prince du St. Empire, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat. Au Clergé Seculier & Regulier, & aux peuples de la patrie de nôtre Diocèse qui est en France, Salut & Benediction en nôtre Seigneur.

Dieu confondit autrefois le Roi des Assyriens, qui ne s'appuyoit que sur des murailles & des Forteresses, & se regardoit au milieu d'une Armée nombreuse & redoutable, comme étant invincible. Toutes ces vaines idées de sa puissance & de sa grandeur s'évanouirent bientôt devant le Seigneur; puis qu'après avoir servi seulement d'instrument à

des Princes &c. Novemb. 1712. 319
à sa justice, pour châtier son peuple, qui s'étoit éloigné de lui, il fut lui-même bien-tôt exposé aux rigueurs de cette même Justice. Ce qui se passa pour lors, se renouvelle aujourd'hui. Tant d'ennemis si étroitement unis pour nôtre perte, enyvrez de leur prospérité, fortifiez par quelques Villes qu'ils avoient prises, enfléz des victoires qu'ils avoient remporté, se croyoient en droit de faire la loi à la France & à l'Espagne, & de refuser la Paix à l'Europe. Dieu a laissé tomber de ses mains l'instrument de sa fureur; il se brise comme un vase d'argile, & ses miséricordes succèdent à sa colere. Pouvons-nous en douter après ce que nous voyons arriver en Flandres depuis deux mois. La défaite du Camp de Denain étoit un avantage considérable; mais s'il n'avoit été suivi de la levée du siege de Landrecy & de la prise de Douïay, nous l'aurions simplement regardé comme un de ces événemens heureux qui arrivent dans le cours des Campagnes, & qui ne décide de rien. L'attention qu'a eu le Roi à profiter de cette Victoire, l'a engagé à donner ses ordres pour former le siege d'une Place, qui ayant ouvert aux ennemis l'entrée dans ce Royaume, doit à present leur en ôter toute esperance, & les porter à écouter les propositions d'une Paix si désirée & si nécessaire; c'est là l'unique souhalt de Sa Majesté. Toutes ces conquêtes ne sont point pour étendre sa puissance, ni les limites de son Royaume, mais pour procurer la Paix à ses peuples: prêt à sacrifier sa propre gloire, pourvû qu'il plaise à Dieu nous la donner. La Suspension d'armes faite & publiée avec l'Angleterre, &
cette

cette Puissance séparée du Corps des Alliez semblent nous la promettre. Animez de cet esprit, & pour répondre aux justes intentions de Sa Majesté, approchons-nous du Saint des Saints, élevons nos mains & nos cœurs dans le Sanctuaire du Seigneur, & après lui avoir rendu nos très humbles actions de grâces de la prise de Douay, demandons lui qu'il continuë sur la sacrée personne du Roi, sur ses armes, & sur nous, ses misericordes, qu'il oublie nos iniquitez passées, & qu'il nous fasse marcher dans les sentiers de la Justice & de la Paix.

A CES CAUSES &c. Donné à Toul en nôtre Palais Episcopal ce jourd'hui 20. Septembre 1712. *Signé*, † FRANCOIS EVEQUE ET COMTE DE TOUL, & plus bas, PAR MONSEIGNEUR, BROULIER.

Gouvernement de Touraine donné à Mr. de Courcillon fils de Mr. le Marquis de Dangeau.

III. Mr. le Marquis de Dangeau Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, Grand Maître de l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont Carmel & de saint Lezare, Gouverneur général de la Province de Touraine, & en particulier de la Ville & Château de Tours, a obtenu du Roi la survivance de son Gouvernement pour le Marquis de Courcillon son fils, avec un Brevet de retenuë de deux cens soixante mille livres sur ce Gouvernement.

Loups carnivassiers & ennemis de l'homme.

IV. On écrit de Normandie, qu'au commencement de Septembre on avoit tué à Gaillou près de Vernon, un loup d'une extraordinaire grosseur, qui depuis quelques mois avoit dévoré un grand nombre de personnes, & qu'on avoit remarqué qu'il s'attachoit plutôt à manger
les

Les femmes & les enfans, que les hommes: dont il trouvoit sans doute la chair plus tendre & plus délicate: on m'ande de Paris qu'il y avoit de semblables animaux carnassiers dans la Forêt d'Orleans, qui ont fait beaucoup de ravages dans les environs; & qu'on devoit faire une chasse générale pour tâcher de les exterminer.

V. Un Amant écrivoit un jour à sa Maîtresse qu'il alloit mourir pour elle; c'est le langage hyperbolique d'un homme passionné.

Etranges effets de l'amour.

- » *Il faut pour son Iris faire le languoureux,*
- » *Lui prodiguer les noms de Soleil & d'Aurore,*
- » *Et toujours bien mangeant mourir par métaphore.*

On veut qu'il y ait des gens qui meurent en effet par la violence de l'amour: Mr. Pelisson, dans la cinquième Partie de son histoire de l'Accademie Françoise, en parlant de Mr. Habert Commissaire des guerres & l'un des Accademiciens, raconte qu'il avoit les passions ardentes, *jusques là*, dit-il, *qu'effectivement il faillit à mourir d'amour pour une de ses maîtresses.*

Si celui-là *faillit à mourir*, en voici un qui véritablement mourut d'amour. Le Sr. Picart Chirurgien de l'Hôtel Dieu de Reims m'a envoyé le mémoire que je communique aujourd'hui à mes Lecteurs, où il est aisé de se convaincre, que celui qui donne lieu à cet article, reçut le coup mortel de la main de Cupidon.

Un jeune Dragon du Regiment de
Y Châtillon

*Dragon de
Chatillon
qui est mort
d'amour.*

Châtillon, passa le dernier quartier d'hiver dans un Bourg assez près de Reims, & lia une tendre amitié avec une fille de ce lieu-là: le Regiment ayant eu ordre de partir, cette nouvelle fut si accablante pour le Dragon, qu'il resta deux jours sans manger ni boire: il laissa partir sa Compagnie un jour avant lui; il se resolut de la suivre le lendemain accompagné de sa Maîtresse & de la Mere de sa Maîtresse; c'étoit au commencement d'Avril, où les chaleurs commençoient d'échauffer la terre. En arrivant à Reims par la porte qu'on nomme de Paris, il n'apperçut pas plutôt la riviere de Vesle, qui lave les murailles, qu'il parut saisi de frayeur à la vûe de l'eau, & se mit à courir comme un fou pour s'en éloigner: étant entré dans la Ville, on le conduisit à l'Hôtel Dieu, où la Superieure des Religieuses le reçut avec sa charité ordinaire. A peine fut-il couché qu'il jeta des cris épouvantables, s'agitant beaucoup: quand on lui demandoit quelle étoit la cause de sa maladie, il répondoit que *c'étoit l'amour.*

„ Je le vis, dit le Sr. Picart, son corps
 „ étoit tout brûlant & en sueur, ses yeux
 „ étincelents jettoient des regards affreux,
 „ sa bouche écumoit, il crachoit à tout
 „ moment: il parloit avec esprit sur plu-
 „ sieurs sujets, mais il n'en étoit pas de
 „ même quand il tomboit sur le chapitre
 „ de sa passion. Il s'imaginoit être empoi-
 „ sonné, cependant je ne remarquai au-
 „ cun des simptoms que produisent les
 „ poisons. Je tachai de lui faire entendre
 „ raison, il m'écouta assez tranquillement,
 „ mais

„ mais quand je lui proposai de prendre de
„ la tisane & du bouillon, il se mit dans
„ une furieuse colere, en sorte que je ne
„ pûs rien obtenir. Il expira enfin, après
„ avoir souffert pendant dix heures.

„ J'ouvris le cadavre douze heures après
„ sa mort, la superficie en étoit tiède, quoi
„ qu'il n'eût été couvert que d'une simple
„ toile; son foye étoit brûlant aussi bien
„ que ses intestins ou boyaux, qui se trou-
„ verent vuides, son estomac contenoit
„ seulement environ 4. onces d'une liqueur
„ brune; le foye étoit enflammé, la visi-
„ cule du fiel demie pleine d'une bile noi-
„ re; le lobe droit du poulmon très-gonflé
„ & d'un rouge livide; le pericarde sans
„ eau; le cœur flétri & ridé n'avoit point de
„ sang dans ses cavitez; les gros vaisseaux
„ n'en avoient presque point, encore le peu
„ qui s'y trouva, étoit-il d'un brun noir.

VI. C'est un mensonge inventé par ceux
qui se plaisent dans le desordre, de dire que
le Roi d'Angleterre, en partant de Paris avoit
pris le nom de *Duc de Gloucester*:* ce Prince
continuë de voyager *incognito*, il ne s'est
arrêté à Châlons sur Marne, qu'en atten-
dant que le Château de Bar, (que S. A. de
Lorraine lui a fait meubler,) fut prêt, &
qu'il eût reçu les Passeports dont il peut
avoir besoin. Il est assez ordinaire que lors
que les Princes voyagent, principalement
hors des lieux où ils ont accoustumé de
tenir leur Cour, ils le font d'une manie-
re *incognito*, pour éviter les fatigues du
Ceremonial: la maniere affable & obligean-
te dont ce Prince reçoit tous ceux qui ont

*Le Roi
d'Angleterre
s'est arrêté
à Châlons.*

Y 2

l'hon-

* Voyez Octobre page 253.

l'honneur d'approcher de sa personne, fait souhaiter avec impatience son arrivée à Bar-le-Duc.

Gouverneur de Doüay.

VII. Le Roi a rétabli Mr. de Pomme-reüil dans son Gouvernement de Doüay, dont il sortit lorsque les Alliez en firent la conquête en 1710. Sa Majesté a aussi envoyé au Fort de Scarpe celui qui y commandoit avant que les Alliez s'en fussent emparcz.

Course de Mr. de Berwick dans le Marquisat de Saluces.

VIII. Mr. le Maréchal de Berwick après avoir arrêté pendant toute la Campagne le Général Thaurin sur la frontiere de Piémont, sans permettre à son Armée de descendre en Savoye comme l'année dernière, fit passer les monts à une partie de l'Armée Françoisé au commencement de Septembre, qui pénétra dans le Marquisat de Saluces, afin d'y établir des Contributions: on y pilla quelques Villages, & l'on enleva plusieurs ôtages: mais ne voulant pas se laisser fermer les passages par la neige qui commença à tomber en ce País-là la nuit du 8. au 9. Septembre; ce Général reprit la route de son Camp d'Oulx avec ses ôtages: il y eut quelques escarmouches dans les gorges par où les troupes Françoises défilioient; mais les François n'eurent pas de peine à forcer ces défilez, parce que les Allemands lâcherent le pied après leur premiere décharge: Mr. de Berwick perdit environ 40. hommes dans cette course, la plupart déserteurs chargez de butin.

Survivances données par la Roi à la Maison de Villeroi.

IX. On a fait à Lion de grandes réjouissances sur les survivances que le Roi a accordées à l'Illustre Maison de Villeroi: Sa Majesté a donné à Mr. le Duc de Villeroi la

des Princes &c. Novemb. 1712. 325
la survivance du Gouvernement du Lionnois, Forest & Beaujolois, qu'avoit le Maréchal de Villeroi son Pere: la survivance de la Lieutenance Générale de ces trois Provinces, qu'avoit le Due de Villeroi, a été donnée au Marquis son fils: & celle de la Lieutenance de Roi, qu'avoit le dernier, a été donnée au Marquis de Lioncourt son frere.

Bref de Nôtre Saint Pere le Pape au Roi, sur le Memoire de Monseigneur le Dauphin, présenté à Sa Sainteté par le Cardinal de la Tremoille, de la part de Sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris, à l'Imprimerie Royale, de l'ordre exprés du Roi.

CLEMENT XI. PAPE.

Nôtre très-cher Fils en Jesus Christ, salut & Benediction Apostolique.

La douleur extrême que Nous avons ressentie de la mort inopinée, & infiniment affligeante de l'Illustre Dauphin de France petit Fils de Vôtre Majesté, auroit pû être en quelque sorte adoucie par les marques éclatantes de la pieté & du zele de ce Prince, que Nous avons trouvé dans la Déclaration très-ample qu'il a laissée écrite de sa main; si cette Déclaration même n'avoit été pour Nous un nouveau sujet de considerer, avec encore plus d'attention, quel Prince étoit celui que vient de perdre, non seulement la France, mais toute l'Eglise, & particulierement le Siege Apostolique, en perdant ce Dauphin.

Nous sommes donc obligez d'avoir, qu'au lieu de diminuer l'affliction dont nôtre cœur paternel avoit été pénétré, cet écrit n'a fait

que la renouveler. Et certainement Nous ne trouvons point d'autre consolation dans une si grande perte, que de nous humilier sous la puissante main de Dieu, dont la Providence ne se trompe jamais dans ce qu'Elle ordonne; & de repasser dans nôtre esprit en présence du Seigneur ces paroles de David : *Je me suis tû, & je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est vous qui avez fait ce qui est arrivé.*

Au regard de cette Déclaration, que nôtre cher Fils Joseph Cardinal de la Tremoille Nous a remise de la part de Vôtre M. Nous l'avons reçûe avec plaisir, Nous l'avons lûe avec empressement; & en répandant des larmes de joye, Nous avons rendu grâces au Très Haut d'avoir inspiré au Prince vôtre petit Fils de si beaux & de si religieux sentimens pour maintenir la pureté de la saine doctrine, & la soumission dûe aux Constitutions Apostoliques; de sorte qu'on peut, ce semble, lui appliquer avec justice, ce que Nous sçavons avoir été dit autrefois d'un grand Monarque : *Il s'est expliqué comme l'auroit pu, non pas un Empereur; mais un Evêque.*

Au reste, quoi qu'à l'égard des personnes équitables, il n'y ait jamais eu le moindre lieu de douter que la foi du Prince qui vient de mourir, ne fût pure & sans tâche, Nous sommes néanmoins persuadés qu'il étoit très-important pour la doctrine orthodoxe, que le fameux Memoire de ce Prince, dissipant tous les nuages, découvrit l'artifice & les tromperies de ceux qui semoient des discours pleins d'impostures. Un tel écrit ne peut manquer d'être un monument plus durable que l'airain, un monument éternel de sa piété & de sa gloire.

C'est

des Princes &c. Novembre 1712. 327

C'est pourquoi, en même tems que nous rendons à V. M. les actions de grâces que nous lui devons, pour nous avoir fait part de tout cela, nous reconnoissons lui en devoir encore de plus grandes, de ce qu'avec un zèle si ardent & si véritablement digne du Roi Très-Chrétien pour la foi Catholique; V. M. travaille soigneusement avec Nous à couper & à déraciner les dangereux rejets d'une hérésie aussi pernicieuse qu'est celle de Jansenius; à quoi Nous espérons de parvenir enfin avec le secours du Ciel. Nous donnons à V. M. avec toute la tendresse possible nôtre benediction Apostolique, pour vous être comme le présage du plus parfait bonheur. Donnée à Rome à saint Pierre sous l'anneau du Pêcheur le 4. Juin l'an 1712 & de nôtre Pontificat le douzième *Signé*, J. C. BATTELLI S.
Au dos est écrit A Nôtre très cher Fils en Jésus-Christ Louis, Roi de France Très-Chrétien.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. Enfin le Pape est venu à bout de l'entreprise qu'il forma au commencement de son Pontificat, & qui jusques à présent, lui avoit été disputé par les Emereurs Leopold & Joseph: c'étoit que le Gouverneur de Rome, dans les fêtes solennelles & ceremonies publiques, auroit le pas sur les Ministres de la Cour de Vienne; le Marquis de Prié Ambassadeur de l'Empereur Charles VI. qui étoit *comme incogni-*

Le Marquis de Prié Ambassadeur de l'Empereur ce de le pas au Gouverneur de Rome.

Y 4 to à

70 à Rome depuis plusieurs mois, se mit enfin en public le septième Septembre dernier, & fut à l'audience du Pape avec la solemnité & le Cortège ordinaire. Il se trouva le huit à la feste qu'on celebroit au sujet de la Nativité de la Ste. Vierge, & ce fut dans cette occasion, où pour la première fois, il ceda le pas au Gouverneur de Rome; c'est tout ce que le Pape a pû obtenir du nouvel Empereur en consideration de ce qu'il lui donna le titre de *Roi d'Espagne*, pour garantir les Etats de l'Eglise de l'effet des menaces des troupes Imperiales, qui y avoient fait une irruption: de lui avoir envoyé un Legat à *Latere* à son retour de Barcelonne; car à l'égard de *Comachio*, il n'a pas été encore question d'en faire la restitution.

II. Le jour que le Marquis de Prié parut en public avec Caractere d'Ambassadeur Imperial, la porte de son Palais fut parée, non pas simplement des Armes Imperiales & de la Maison d'Autriche, comme cela s'est pratiqué depuis que les Princes de cette Maison occupent le Trône Imperial; Mr. de Prié a voulu encherir sur ses Predecesseurs; il exposa aussi les Armes de la Couronne d'Espagne, celles du Royaume de Naples, celles du Duché de Milan, du Duché de Mantouïe, celles de Duc de Brabant, celles de Comte de Flandres &c. toutes ces Armoiries sont séparées, & dans des Ecussons differens: cette nouveauté donna lieu à une Pasquinade, qu'on afficha le même jour dans quelques quartiers de Rome, où Marphorio demandant à Pasquin d'où viens-tu? celui-ci lui répond,

*Pasquinade
contre le
Marquis de
Prié.*

des Princes &c. Novembre 1712. 329
je viens de faire ma priere devant l'Autel
de la Confratre du Marquis de Prié, que tu
trouveras paré d'une confusion d'images, dont
les Saints ne sont pas trop bien intentionnez
pour lui. Voici la Pasquinade dans la lan-
gue originale.

*Di dove, vieni Pasquino? Vengo di ve-
dere la Confraternita del Marchese di Prié
eretta avanti il suo Palazzo.*

*Que cosa vi ai trovato? jo ho trovato
un altare ad ornato di tante stampe di
molti Santi; i quali mi sembrano poco bene
intentionati per lui.*

Il est dangereux de s'exposer à la criti-
que de Pasquin & de Marphorio; ils jouis-
sent à Rome depuis longtems d'un privi-
lege dont ils ont étendu l'autorité dans
plusieurs autres Villes de l'Europe pour
mettre au jour leurs pensées satiriques.

III. Le Pape ayant nommé Mr. Erba
Olescalchi, parent du feu Pape Innocent
XI. qui est Nonce en Pologne, pour être
Archevêque de Milan; le Senat ayant
par cette nomination obtenu la grace
qu'il avoit demandée au Saint Pere de
lui donner un Archevêque de la Nation
Milanoise, envoya à Rome une espee
d'Ambassade pour en remercier Sa Sain-
teté, qui répondit au compliment qu'on
lui fit là dessus: Je suis bien aise que ma
satisfaction & l'estime que j'ai pour ce
Prélat, réponde à l'inclination de Mrs.
de Milan; j'espere de ne pas borner là
la récompense dûë à son zele & aux ser-
vices qu'il a rendus à l'Eglise. De pa-
reilles esperances prononcées par un St.
Pontife, semblent promettre au nouvel
Ar-

Archevêque un Chapeau de Cardinal; c'est aussi l'interprétation qu'on leur a donné.

*Le Prince
Electoral de
Saxe est en
Italie &
pourquoi.*

IV. Le Prince Electoral de Saxe est en Lombardie depuis quelques mois; il a vû Venise, Milan, & les principales Villes des environs; il n'a pas osé aller à Rome crainte que les Lutheriens n'interprétassent ce voyage à quelques sentimens de Religion: mais il n'a pas laissé d'assister à toutes les ceremonies de l'Eglise qui ont été faites dans les Villes où il a fait quelques séjours; il a à sa suite plusieurs Gentilshommes Catholiques, même deux Ecclesiastiques, qui lui expliquent les mysteres de toutes les ceremonies, auxquelles il n'est pas encore accoutumé: ce Prince paroît fort attentif & fort curieux dans pareilles occasions; il n'est pas aisé de prononcer judicieusement si ce sont les effets de la Religion, de la Politique, ou de la simple curiosité, il n'y a que Dieu qui puisse lire à découvert dans le cœur de l'homme.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **V**Oici le discours que Mr. le Marquis de Barretti Landi Ambassadeur d'Espagne en Suisse prononça dans le Conseil du Canton de Lucerne le 29. Août au sujet de l'Infant de Castille & de la Paix rétablie en Suisse.

ILLUSTRES ET PUISSANTS SEIGNEURS

LA Reine ma Maitresse ayant mis au monde un Infant de Castille, le Roi Catholique Philippe V. Souverain Seigneur, Prince toujours invincible, après avoir satisfait à ses devoirs envers Dieu, qui recompense sa piété d'un gage si précieux, a voulu partager sa joye avec les Princes & les Etats ses amis, en leur donnant avis de cette heureuse naissance: c'est pourquoi Sa Majesté qui considère en vous, Illustres & Puissans Seigneurs, des Confederez constants & fideles, qui répondent à sa tendresse par un amour reciproque, m'a ordonné de me presenter à vôtre Audience, & de vous annoncer en son nom, cette nouvelle prosperité arrivée à son Auguste Maison, & à ses fideles Royaumes.

*Discours
de Mr. le
Marquis de
Barrettà
au Canton
de Lucerne.*

Cet ordre m'arriva dans le tems où les feux de la guerre embrasoient toute la Suisse! heureux si elle en eût prévenu les ravages, par une tranquille negociation. Tous les Sujets sages & zelez pour leur patrie, le souhaitoient ainsi: mais une ardeur subite & tumultueuse, & ce qui est de plus déplorable, fomentée par des personnes legeres ou vindicatives, par des zelez indiscrets, par des hommes desireux des nouveautez, ou portez à transgresser les bornes de leurs fonctions, jusqu'à susciter des défiances, & d'horribles rebellions, ont fait resoudre une guerre qui coûte à toute la Republique en général des sommes immenses, & plusieurs milliers d'habitans; il eût bien mieux valu sans doute, reserver la vie de tant d'Officiers

ciers, & de tant de braves Soldats, contre un usurpateur insatiable, qui toujours affamé du bien d'autrui, ne tardera peut-être guere à faire éclore des desseins funestes à votre liberté. Nous sçavons que les fondemens des broüilleries passées est le démêlé du Toggenbourg. Nous connoissons les alliances, & les Alliez de l'Abbé de St. Gall; Vienne regarde le prétendu Fief du Toggenbourg comme une porte, & un prétexte à favoriser un jour de plus hautes entreprises: son Ambassadeur a soufflé sur le feu jusqu'à ce qu'il l'ait vû bien allumé, & s'est ensuite retiré fort satisfait de la trame qu'il vous laissoit à démêler. Tous les autres instrumens de ces fatales discordes, sont connus par nom & surnom, aussi bien que par leurs attachemens: il est aisé de voir que le seul esprit de cette Puissance, ennemiée de la Suisse, voltigeoit sur les terres de ces zélateurs de nouvelle espece, qui ont crû enfler leur reputation aux dépens de la détolation publique, & n'ont pas craint de se prévaloir de la cause de Dieu, pour satisfaire à un genie étranger, & faire réussir des esperances purement humaines.

Graces aux bontez du souverain Etre, qui dans les prieres Chrêtiennes se plaît à être appellé le Dieu de la Paix; cette Paix est enfin terminée, il faut esperer que les cœurs de ces valeureuses Provinces seront disposez à en goûter les fruits, & à se réunir dans les antiques & indispensables maximes d'une parfaite correspondance; la nouvelle que j'en ai écrite au Roi mon Maître, lui sera d'autant plus agréable, qu'il a pris une plus grande part à vos differends, pour l'assou-

pisse.

piſſement deſquels il a écrit en faveur de vos Illuſtres & P. S. au Roi T. C. ſon Ayeul une lettre, qui devoit être écrite en caractère d'or; à mon égard je ne puis vous exprimer la joye que j'en ai reſſentie. Je voyois à Bade, à Olte, & à Arraw Mr. le Comte du Luc Ambaſſadeur de France, employer tous les efforts de ſon genie, & de ſon amitié, pour vous faire adherer aux conſeils & aux ſages inſtances de ſon Roi: je me le propoſai pour exemples, autant que ma foible capacité me le pouvoit permettre, & je m'eſſorçai de l'imiter. Vous ſçavez, Illuſtres & Puiffants Seigneurs, ce que j'ai dit, ce que j'ai fait, & ma conſtance déclarée à vouloir partager vos perils; mes obligations m'y engageoient. Toutes les fois qu'ici ou ailleurs je repaſſerai dans ma mémoire les extrémitez où nous nous ſommes trouvez, je ſentirai la même conſolation que les Matelors qui voyent le calme, où ils ont vû les tempêtes, & le ſouvenir n'en fera que plus doux: mais c'eſt trop s'arrêter ſur de ſi trilles objets; éloignons de nos yeux ces fantômes mélancoliques; eſperons des événemens plus favorables, & conſions-nous en la Providence, qui ſçait, & qui peut quand elle veut, ſoulager ceux qui ſ'assurent en elle: ce n'eſt pas le tems de troubler par des recits & des reflexions ameres la douce & respectable journée d'aujourd'hui: elle eſt toute deſtinée à l'allegreſſe, & je ſuis aſſuré de celle que vous fera ſentir une nouvelle auſſi heureuſe que la naiſſance du Sereniſſime Infant.

Vous ſçavez trop au reſte le zele qui m'attache à vôtre ſervice, pour exiger de moi,

sur un point aussi indubitable de protestations superflues, puis qu'il y a neuf années accomplies que mon cœur vous parle, & que vous l'entendez à ma gloire, & à ma satisfaction éternelle.

Le Canton de Zurich remercie Mr l'Ambassadeur de France.

II. On a vû dans le précédent Journal, * la lettre de remerciement que le Canton de Berne écrivit à Mr. le Comte du Luc Ambassadeur de France, sur le zele infatigable qu'il fit paroître pour contribuer à la Paix qui a rétabli le calme de toute la Suisse. Deux jours après le Canton de Zurich écrivit à ce Ministre sur le même sujet. Je n'ai pas vû la lettre, mais voici un endroit de la réponse de Mr. le Comte du Luc, qui prouve combien il parut satisfait des marques de la reconnoissance que ce Canton donna aux bons offices de ce Ministre.

„ Je suis, (dit l'Ambassadeur de France)
 „ très obligé à Mrs. vos Députez à Araw,
 „ de la justice qu'ils m'ont renduë auprès
 „ de vous sur mon zele, par rapport au
 „ bonheur du Louïable Corps Helvetique,
 „ & à la gloire particuliere de vôtre Etat
 „ &c.

Zurich & Berne refusent de recevoir l'Empereur pour Juge de leurs differends avec l'Abbé de St. Gal.

III. Les Cantons de Zurich & de Berne ont mis quinze cens hommes en garnison dans la petite Principauté de Saint Gal, en attendant que leurs contestations avec l'Abbé de ce nom, soient terminées; on s'attendoit qu'elles seroient vidées dans la Diette générale, à l'Assemblée de Bade au mois de Septembre, principalement lors qu'on y vit arriver de la part de l'Abbé de

St.

* Voyez Octobre page 263.

des Princes &c. Novembre 1712. 335
St. Gal les Srs. Pundener & Rinck, qui
font le Chancelier & le Maître d'Hôtel
de cet Abbé : mais comme la Cour
de Vienne a voulu prendre connoissance
de leurs differends ; on prévoit que cette
affaire traînera en longueur, d'autant plus
que les Etats de l'Empire ne voulant point
se broüiller avec les Suisses, (qui soutien-
nent que les étrangers ne doivent point se
mêler de leurs contestations domestiques,
ne leur étant loisible que d'employer leurs
bons offices en qualité d'Alliez, par la voye
de la mediation ; mais non pas de s'ériger
en Juges comme la Cour de Vienne l'a
prétendu ;) les Etats de l'Empire, dis je,
ont renvoyé cette affaire à Sa M. I. qui a
nommé ses Commissaires pour l'examiner,
qui sont Mr. l'Electeur Palatin, le Duc de
Wirtemberg, & l'Evêque de Constance,
pour leur rapport remis au Conseil Au-
lique, être prononcé par Sa M. I. ce
qu'elle jugera à propos : il est très-vrai-
semblable que la Republique Suisse ne
consentira pas que ses interêts ou ses pré-
tentions soient discutées, & encore moins
jugées dans un pareil Tribunal, parce que
cela donneroit atteinte à leur Souveraineté
indépendante, & pourroit tirer à des
consequences très-préjudiciables à leur li-
berté.

IV. Dans plusieurs de nos Journaux de
l'année dernier, on a vû le portrait & la con-
duite du fameux Thomas Masner, qui
ajouta à plusieurs crimes énormes, celui
d'enlever Mr. le Grand Prieur de Vendôme
sur les terres de Suisse, au préjudice de la
neutralité qui rendoit ce territoire sacré :

*Mort de
Thomas
Masner.*

ce fameux scelerat s'étoit au commencement de Septemb. glissé dans le Canton de Glaris, au préjudice de la Sentence de mort prononcée contre lui le 17. Août 1711. les Magistrats en ayans eu avis, donnerent ordre à leur Baillif de le faire arrêter: mais le criminel en ayant eu vent se sauva à Felckirch, terre d'Empire, où il mourut quelques heures après, à peu près de la maniere dont il avoit vécu: au moment que le Baron de Greuth, Ministre de Vienne prés des Grisons eut avis de cette mort, il y envoya son Secrétaire; pour recouvrer des lettres & papiers; qu'il jugea à propos de ne pas laisser exposer à la vûe de ceux qui feroient l'inventaire de ses effets. Ceux qui voudront faire l'Oraison funèbre de ce défunt, doivent consulter la Sentence que je viens de citer, où ils trouveront ce panegerique en termes formels.

„ L'archi-scelerat Thomas Masner, of-
 „ fenseur de la Divine Majesté, de son
 „ souverain Territorial, traître à sa Patrie,
 „ voleur de grands chemins, faux mon-
 „ noyeur &c. pour lesquels crimes il est
 „ condamné à être écartelé, & ses quatre
 „ quartiers exposez sur les grands che-
 „ mins.

On trouvera la Sentence & le détail de tous ces crimes dans les Tomes XV. & XVI. de ce Journal; il n'y a qu'à consulter la Table au mot *Masner*.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considérable
en ALLEMAGNE depuis le mois
dernier.

I. UN détachement d'environ cinq La Ville
cens hommes, parti du Duché de d'Ems sur-
Luxembourg, sous la conduite des Srs. prie & pil-
de Tier & Châteaufort, ayant passé le Rhin lée par un
à Lonhstein au dessus de Coblents, sur des détache-
bateaux de cuir portatifs, pénétrèrent dans ment de
la Ville d'Ems le huit Septembre à la poin- troupes
te du jour, & y surprirent un grand nom- Françoises.
bre de Seigneurs Allemands, qui y pre-
noient les bains; car c'est un endroit que
l'Auteur de la nature a favorisé de sources
trés renommées pour le soulagement de
plusieurs maladies: heureusement pour ces
Messieurs, ils avoient pour la plupart des
Passeports de France ou de l'Ele&teur de
Baviere, ce qui les garantit eux & leurs équi-
pages d'être pillés & faits prisonniers: de
sorte que la principale capture des Parti-
sans, tomba sur plusieurs Marchands Chrê-
tiens & Juifs, qui n'avoient pas de Passeports,
à qui on prit plusieurs Marchandises, &
qu'on fit prisonniers. On fit quelque butin
dans la Ville, & on mit le feu dans plusieurs
endroits: ils enleverent 60. otages pour la
sûreté des contributions, qui ont été cōduits
à Luxembourg; les Païsans des lieux circon-
voisins prirent les armes, & Von sonna par
tout le toclin; les François après avoir
resté quelques heures dans Ems, marche-
rent aux Païsans armés; on en tua huit à

la premiere décharge, le reste prit la fuite. La garnison de Coblents, jointe à celle de quelques autres Postes voisins, se mirent aussi en Campagne, pour couper la retraite des François; mais ils repassèrent le Rhin sans obstacle, & arriverent avec tout leur butin à Luxembourg, où un Commissaire du Prince de Darmstadt est arrivé, pour traiter de la Contribution pour ses Etats, ausquels on demande trois années d'arrerages.

Plaintes & remontrances faites à l'Empereur par le Roi de Suede.

II. Au mois de Septembre l'Empereur reçut une lettre du Roi de Suede, par un Officier qui venoit de Bender, par laquelle il remercioit Sa M. I. des offres qu'elle lui a faites de lui donner passage à travers des Etats hereditaires, pour retourner dans les siens: qu'il ne peut point les accepter dans la conjoncture présente, parce qu'il n'y auroit aucune sureté pour sa personne ni pour sa suite, à traverser les Etats d'Allemagne, depuis que ses ennemis ont occupé ses Etats dans l'Empire; que Sa M. S. étoit surprise, de ce que l'Empereur & l'Assemblée générale de l'Empire, avoient souffert qu'au mépris du Traité de Westphalie, on ait envahi ses Duchez de Pommeranie & de Breme; qu'elle a déjà porté ses plaintes à l'Empereur & à la Diette, de cette violation d'un Traité si solemnel, qu'on l'a toujours regardé comme une des principales constitutions de l'Empire: qu'elle avoit esperé qu'au moment que Sa M. I. seroit montée sur le Trône, elle auroit suivant son serment, donné une application toute particulière à faire observer les Loix, les Traitez, & à preserver l'Allemagne d'u-

ne guerre aussi injuste qu'est celle que les Rois de Dannemarck & Auguste lui font, sans leur en avoir donné aucun legitime sujet : que si le Chef & les Membres de l'Empire en avoient pesé les consequences, on auroit sans doute aperçû que cette irruption est aussi dangereuse pour l'Allemagne, que l'entrée des Moscovites en Pologne avoit été funeste à cette Republique &c.

III. Après plusieurs conferences tenuës à Vienne au sujet des affaires générales, les Ministres de l'Empereur ont cru trouver un denoiement, pour empêcher la conclusion d'une Paix générale, & arrêter le cours du sang Chrétien qu'on répand encore tous les jours; „ C'est, disent-ils, „ de convenir d'une Treve de quelques „ années, pendant lesquelles chacun jouira „ paisiblement de ce qu'il possède aujourd'huy, sans préjudice à Sa M. I. de ses „ prétentions sur la Monarchie d'Espagne, „ & autres qu'elle pourra exercer ainsi „ qu'elle le jugera à propos, après l'expiration du terme de la Treve &c.

Voici les observations qu'un politique a faites sur cette proposition Imperiale.

1^o. L'Empereur est un des plus jeunes Potentats de l'Europe, & peut, suivant le cours naturel de la vie de l'homme, esperer de survivre à plusieurs des autres Potentats, ainsi il a interêt de chercher des expedients pour éloigner la conclusion d'une Paix, qui pourroit borner ses projets.

2^o. Le Roi T. C. est déjà dans un âge avancé, si sa carrière se terminoit avant la majorité du jeune Dauphin, (qui est encore dans sa plus tendre enfance) Sa M. I. peut

Quelles sont les propositions de l'Empereur pour arrêter le cours de la guerre sans conclure la Paix.

Observations sur cette proposition.

espérer qu'un regne de minorité seconderoit ses desseins, tant pour faire quelques progrès sur les Provinces Françoises situées près du Rhin & de la Moselle, que sur l'Espagne, dont la conquête sera aisée au moment qu'elle sera privée du secours de France.

3°. Si dans cet intervalle la Reine d'Angleterre venoit à mourir, & qu'un Prince d'Hannover vint à monter sur le Trône Britannique, l'Empereur a lieu d'espérer de la reconnoissance de la Maison de Brunzwick, toute sorte d'aide & de secours; car cette Famille n'est pas seulement redevable à la Maison Imperiale de la dignité Electorale, qu'elle lui a conférée & maintenuë malgré l'opposition des trois Colleges; mais encore l'Empereur regnant a fait l'honneur à la Maison de Brunzwick, d'épouser une Princeesse de ce sang, dans la seule vûë de s'attacher tous les Princes de cette Famille, dans un tems où il paroïssoit que ce Prince auroit pû choisir une épouse dans toutes les Maisons Souveraines de l'Europe.

4°. L'Electeur Palatin du Rhin, est redevable à l'Auguste Maison d'Autriche de sa plus grande splendeur, soit par les Alliances contractées depuis la Paix de Westfalie, soit par les Etats dont on a augmenté ceux qui lui sont hereditaires; soit enfin par les Charges, Emplois & Dignitez que les derniers Empereurs ont procuré aux Princes de la Maison Palatine: ainsi cette Famille ne peut qu'être éternellement dévouée à celle d'Autriche, par inclination & par reconnoissance.

5°. L'Electeur de Saxe n'ignore pas que c'est au puissant crédit de la Serenissime Maison Imperiale, que ce Prince est redevable de la Couronne Polonoise, & qu'après son abdication, il n'auroit jamais remonté sur le Trône de Pologne, si l'Empereur avoit voulu faire observer le Traité de Raenstadt, dont le Roi Auguste avoit été le premier à lui en demander la garantie, dans le tems qu'il ne pensoit plus qu'à conserver son Electorat de Saxe: par consequent, sans une très noire ingratitude, il ne peut pas se détacher des interêts de la Maison d'Autriche.

6°. Celle de Brandebourg, quelque puissante qu'elle soit, n'auroit encore que le titre de *Marquis*, si l'Auguste Empereur Leopold, d'heureuse & triomphante memoire, n'avoit illustré S. A. E. de Brandebourg & ses descendans, du glorieux titre de *Roi de Prusse*, qui lui a donné & à toute sa posterité, un rang de distinction sur les autres Electeurs seculiers & Princes de l'Empire: ces obligations ne s'oublient jamais.

7°. L'ombrage que les Hollandois peuvent concevoir de la Maison d'Autriche, sera aisé à dissiper, en les flatant toujours de leur donner quelque agrandissement dans les Pais-Bas, & de les rendre Maîtres absolus du commerce des Indes Espagnoles, lorsque le Serenissime Empereur sera paisible possesseur de la Couronne d'Espagne.

8°. Par toutes ces observations, il est aisé de comprendre, que Sa M. I. a un grand interêt de ne pas donner les mains à la conclusion d'une Paix qui borneroit ses

espérances, solidement fondées sur un heureux avenir; en attendant elle jouira non seulement de ses Etats patrimoniaux, de la dignité Imperiale, qui peut lui faciliter de nouvelles Alliances; elle s'affermira aussi sur le Trône d'Hongrie; la Noblesse mécontente s'aprivoisera aux loix & coutumes d'Autriche, & ne contestera plus l'héredité de cette Couronne.

9°. Les autres avantages presents d'une Treve, (en laissant les choses sur le pied qu'elles sont) maintiendra Sa M. I. en possession de la Principauté de Catalogne, qui lui facilitera le moyen dans un tems calme, d'en retenir & d'augmenter des intelligences en Arragon, en Valence, & dans les autres Provinces d'Espagne, qui dans l'occasion lui favoriseront la conquête de tout le Continent.

10°. La possession du Royaume de Naples, du Duché de Milan, du Duché de Mantouë, & des autres Etats d'Italie, tiendront toujours les Papes & les autres Princes voisins dans une extrême considération pour l'Auguste Maison d'Autriche, qui pourra peu à peu, rétablir l'ancienne autorité Imperiale en Italie; gloire qui semble être réservée au regne du Serenissime Empereur Charles VI.

11°. Une Treve maintiendra Sa M. I. dans la possession du Duché de Baviere, de l'Electorat de Cologne, de la Principauté de Liege, qui en augmentant sa puissance & son autorité dans l'Empire, la délivreront des continuelles instances qu'on lui fait depuis quelque tems de restituer ces Etats & de donner l'équivalent du Monfe-

des Princes &c. Novemb. 1712. 343
rat-Mantouïan, de la Mirandole, du Haut
Palatinat, de Comachio, & des autres États
qu'Elle possède, ou dont Elle a gratifié quel-
ques-uns de ses Alliez. Ainsi le Conseil de
Sa Majesté Imperiale a sagement prévu,
qu'une Paix générale qui l'obligeroit de ren-
dre la plupart de ces États, ou d'en payer l'é-
quivalent, étoit opposée à ses véritables in-
terêts; au lieu qu'une Treve de quelques an-
nées lui en assureroit la possession, en atten-
dant que quelque occasion lui procurât
d'autres avantages plus considérables &c.

IV. Ces observations extraites d'un petit
livret, qui a pour titre, *Les véritables inter-
rêts de la Maison d'Autriche, imprimé à Nu-
remberg,* (où l'on ne trouve ni le nom de
l'Auteur, ni celui de l'Imprimeur,) font af-
sez connoître que celui qui les a mises au
jour, est un zélé Partisan de l'agrandissement
de la puissance de la Maison d'Autriche,
mais je ne sçai si son zele ne passera pas
pour indiscret; du moins il me paroît que la
prudence du Ministère de Vienne ne per-
mettra pas de l'avouer en tout, quand mê-
me tout ce qu'il avance, seroient des veritez
constantes: les secrets du Ministère, en bon-
ne politique, doivent être voilez quelques
tems; je m'en remets au jugement des Le-
cteurs éclairés.

V. Ce qu'on peut dire ici de bien positif,
c'est que l'Empereur ne fait paroître nulle
inclination à restituer les États d'Italie, dont
la Maison d'Autriche a dépouillé les legiti-
mes propriétaires: on en a donné un exem-
ple tout recent à la Cour de Vienne; car le
10. du mois de Septembre Sa Majesté Impe-
riale donna à Mr. le Duc de Modene l'inve-
stiture,

*Remarque
sur ces obser-
vations.*

*Mr. le Duc
de Modene
reçoit l'in-
vestiture de
ses États &
de ceux de la
Mirandole.*

stitution, non seulement du Duché de Modene & de Reggio, mais encore celle du Duché de la Mirandole & du Marquisat de Concordia, * dans le tems que les Princes à qui ces Etats appartiennent, en poursuivoient ou reclamoient la restitution, tant à Ratisbonne qu'à Utrecht, après qu'on eût rebuté les demandes qu'ils en avoient faites auprès de Sa Majesté I. & de son Conseil. Mr. le Duc de Modene s'étoit déjà fait investir des mêmes Etats sous le Regne de l'Empereur Joseph.

On n'apprend pas non plus que l'Empereur d'aujourd'hui ait fait la moindre attention à la restitution du Duché de Mantouë reclamé par le Duc de Guastales ni donné la satisfaction promise à Son Altesse Royale de Lorraine, pour la restitution ou l'équivalent du Montferat-Mantouïan, que feu l'Empereur donna à Son Altesse Royale de Savoye.

Monseigneur de Wirtemberg fait repasser le Rhin à l'Armée de l'Empire.

VI. Mr. le Duc de Wirtemberg n'ayant pû exécuter aucun des projets qu'il avoit formé en Alsace, fit repasser le Rhin à l'Armée Imperiale le 23. Septembre, & entra dans les Lignes d'Etlingen: ainsi la Campagne est finie en Allemagne, sans aucun Siege ni Bataille.

L'Empereur refuse de donner à Mr. le Duc de Savoye ce qui lui a été adjugé par une Sentence arbitrale, & promis par Traitez.

VII. On a vû dans un de nos Journaux, † de quelle maniere les Ministres d'Angleterre & d'Hollande, en qualité d'Arbitres convenus par les Cours de Vienne & de Turin, avoient jugé les differends entre l'Empereur & Mr. le Duc de Savoye: on écrit presentement de Vienne, que Sa Majesté I. refusoit d'ac-

* Voyez Tome XIII. page 87. 328. Tome XIV. page 326.

† Voyez Septembre page 173.

des Princes &c. Novemb. 1712. 345
d'acquiescer à ce jugement, qui donnoit gain de cause à Son Altesse Royale, le Conseil Aulique & le Senat de Milan, soutenant qu'aucun Duc de Milan n'a pas droit de rien démembrer de cet Etat.

VIII. La Princesse Henriette - Christine de Brunzwick-Wolfembuttel, ci devant Abbesse du Chapitre Lutherien des Chanoinesses de Gardersheim dans les Etats de Wolfembuttel, a abjuré le Lutheranisme pour embrasser la Religion Catholique Romaine; l'Evêque de Ruremonde lui donna le Sacrement de la Confirmation le 18. Septembre. Cette Princesse est Fille de Mr. le Duc de Wolfembuttel, & Tante de l'Epouse de l'Empereur aujourd'hui Regnant.

Princesse de Wolfembuttel qui se convertit à la Religion Catholique.

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable dans les Etats du N O R D, depuis le mois dernier.

I. **A** Prés que le Roi de Dannemarck eut donné ses ordres pour la reparation des brèches de Staden, qu'il eut mis trois mille hommes de Garnison dans la Place, dont le General Schotz a été fait Gouverneur; Sa Majesté Danoise fit repasser l'Elbe à son Armée, (excepté les Regimens qui doivent hiverner dans le Duché de Brême,) & la fit marcher dans le Holstein, en attendant la repartition des quartiers d'hiver. Par la conquête de Staden le Roi de Dannemarck se voit le Maître de presque tout le Duché de Brême, à la réserve de quelques Forts, qu'il n'a pas jugé à propos de faire attaquer cette

Le Roi de Danne marck a fini sa Campagne par la conquête de Staden.

Campagne,

Campagne : non plus que le Duché de Ferden, qui se trouve enclavé dans les Etats du Duc d'Hannover, qui n'a pas jugé à propos de permettre qu'une Armée étrangere les traversât pour aller faire des conquêtes qui auroient pû causer la ruine de ses Sujets.

Ce Monarque & toute sa Cour retournerent à Copenhague.

II. Le 20. Septembre le Roi, la Reine de Dannemarck, & toute leur Cour arriverent à Copenhague, dont elle étoit absente depuis plus d'une année à cause de la contagion, qui pendant un assez longtems avoit affligé cette Ville Capitale de leurs Etats. Sa Majesté Danoise ayant donné ordre de convoquer la Noblesse du Duché de Brême à Staden, pour le reconnoître Souverain de ce Duché, & lui prêter le serment de fidélité, le Général Weiling, en qualité de Gouverneur Général des Provinces Suedoises situées dans l'Empire, a fait publier une Ordonnance, qui défend à cette Noblesse d'obéir aux Ordres de la Cour Danoise, proteste de nullité contre la violation du Traité de Westfalie, fait sentir combien la gloire & les interêts des Puissances garantes de ce Traité sont engagées à en maintenir l'observation: Mr. Weiling par un autre Decret somma la Ville d'Hambourg, de continuer de payer entre les mains du Préposé par la Couronne de Suede, les droits du peage sur l'Elbe, que les Navires de Hambourg avoient accoustumé de payer; cette dernière Ordonnance a été faite pour empêcher l'effet d'un Ordre émané de la Cour de Dannemarck, qui prétend que la conquête de Staden rend le Roi de Dannemack maître d'exiger ce droit de peage acquis à Sa Majesté Suedoise.

Mr. Weiling ses Ordonnances opposées à celles de Dannemarck.

III. La

III. La Flotte Danoise s'étoit avancée sur les Côtes de Pommeranie, pour favoriser au Czard de Moscovie & au Roi Auguste l'exécution du projet qu'ils avoient formé d'une descente dans l'Isle de Rugen, afin de faire plus aisément le siege de Stralsond: mais la Flotte Suedoise ayant fait voile de Carelskron, pour venir combattre celle de Dannemarck, la dernière prit la fuite, la poursuivit jusques sous le Canon de Copenhague, sans avoir pû l'atteindre, & par cette retraite des Danois, les projets des Moscovites & des Saxons se trouverent encore retardez.

Flotte Danoise prend la fuite devant celle de Sueds.

IV. Quoique le Czard se fût engagé par le Traité de Paix signé avec les Turcs, de retirer toutes les troupes Moscovites qui étoient sur les Terres de la Republique de Pologne, il en restoit encore un grand nombre dans la Lithuanie, dans la grande & petite Pologne, qui occupent aussi plusieurs Places fortes de cette Republique: à mesure que le Czard a fait avancer plus de 30. mille hommes en Pommeranie des troupes Moscovites tirées de Pologne, il a fait entrer dans le Royaume plusieurs Regimens venus de Livonie, qu'on a remplacé par d'autres nouvellement levez en Moscovie: on ne sçait pas encore de quelle maniere le Sultan recevra l'inobservation de ce Traité; mais il est aisé de comprendre, que le Czard jouë un personnage fort opposé à ce qui avoit été stipulé par la Paix qu'il a concluë avec le Grand Seigneur, qui avoit exigé du Grand Duc de Moscovie deux conditions principales; l'une qu'il délivreroit entierement la Pologne

Maniere dont le Czard observe son Traité avec les Turcs.

logne du séjour de toutes ses troupes sans exception : l'autre qu'il laisseroit au Roi de Suede le libre & sûr passage pour retourner dans ses Etats ; cependant il se trouve beaucoup plus fermé par l'occupation de la Pommeranie & le Duché de Brême : il fit même avancer au mois de Septembre un Corps de dix à douze mille Moscovites , entre la Vistule & l'Oder , soit pour se faire des passages , soit pour tenir toujours les Polonois dans l'esclavage.

V. Il paroît que le Czard ne se flatte plus d'augmenter le nombre de ses Sujets par les Habitans des conquêtes qu'il a fait sur la Couronne de Suede, & qu'une domination étrangere n'est pas capable d'étouffer dans le cœur des Livoniens, non plus que des Suedois, la fidelité qu'ils doivent à leur Souverain legitime, dont les disgrâces n'ont servi qu'à ranimer leur zele : il ne faut pour se convaincre de cette verité, que réfléchir sur l'Edit que le Czard fit publier à Riga sur la fin du mois d'Août ; par lequel il ordonne à tous les Habitans de cette grande Ville, d'abandonner leurs Maisons & leurs biens immeubles aux Moscovites qui s'y établiront, lesquels les leur payeront sur le pied qui sera réglé par des Commissaires, soit en argent, soit en marchandises : c'est un mauvais pronostic pour la douceur de la domination d'un Souverain, lors qu'il en vient à ces extremitez.

*l'Edit du
Czard con-
tre les Hab-
itans de Ri-
ga.*

*Le Roi de
Prusse en-
voye des
troupes en*

VI. Le Duc de Mek'embourg-Swerin voulant garantir son petit Etat des courses des Partis Moscovites, Saxons, Danois & Suedois, s'est adressé au Roi de Prusse son beau-

des Princes &c. Novemb. 1712. 349
 beau-frere, qui lui a envoyé deux Batail- *Sauvegarde*
 lons de ses troupes, dispersez dans ses Pla- *à Swering.*
 ces, dont 150. hommes sont entrez dans
 sa Capitale de Swerin: on verra dans les
 suites si cette sauvegarde produira plus
 d'effet, que celle qu'on envoya à Staden,
 il y a deux mois.

VII. On vient d'apprendre que le Czard *Descente*
 & le Roi Auguste, avoient enfin voulu *infructueuse*
 tenter la fortune sur l'Isle de Rugen, pen- *des Saxons.*
 dant l'éloignement de la flotte Suedoise: *& Moscovi-*
 mais que le Général Steimbock, qui se trou- *tes dans*
 va dans cette Isle, ayant laissé débarquer *l'Isle de Rügen.*
 une partie de l'Armée Moscovite & Saxon
 ne, les avoit ensuite chargez avec tant de
 vigueur, qu'après leur avoir tué beaucoup
 de monde, il avoit poursuivi les fuyards
 jusqu'à leurs barques; que la confusion étoit
 si grande pour se rembarquer qu'il s'en étoit
 noyé quantité; qu'on avoit fait beaucoup
 de prisonniers, & pris plusieurs barques &
 radeaux abandonnez: le mois prochain on
 fera en état de donner un plus grand dé-
 tail de cette expedition.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ANGLETERRE, depuis le mois
dernier.

I. Guillaume Penn, Chef de la Secte *Le Chef des*
 des Quaquers ou Trembleurs d'An- *Quaquers*
 gleterre, avec la permission, & sous l'au- *vend la Co-*
 thorité du Roi d'Angleterre Charles II. for- *lonie de Pen-*
 ma, il y a environ trente ans, l'établisse- *silvanie à la*
 ment d'une Colonie dans l'Amerique Sep- *Couronne*
 ten-

d'Angleterre.

tionnaire, à laquelle il donna le nom de *Pensilvanie*. Un grand nombre de familles de Protestans étrangers s'y transplantèrent, tant pour cultiver les terres, y construire des maisons, que pour y établir un commerce, qui a enrichi l'Entrepreneur & ses Associez: la fortune de ce Quaquer ayant été poussée au delà de son attente, il en a voulu fixer la rouë, de crainte qu'elle ne renversât s'il la laissoit rouler plus long-tems; heureux sont ceux qui par une semblable prévoyance, sçavent se borner. C'est dans la vûe de conserver les grands biens qu'il s'est acquis, qu'il a vendu à la Couronne d'Angleterre cette Colonie de *Pensilvanie*, pour la somme de vingt mille livres sterling, qui font argent de France environ deux cens quatre vingt mille livres.

Le Duc
d'Hamilton
& le Comte
de Lexington
nommez
Ambassadeurs
d'Angleterre
en France & en
Espagne.

II. La Reine a nommé pour son Ambassadeur extraordinaire à la Cour d'Espagne, le Comte de Lexington qui a dû s'embarquer à Portsmouth avec un magnifique équipage, pour aller à St. Sebastien, & de là continuer sa route jusques à Madrid: Sa Majesté a aussi nommé le Duc d'Hamilton, un des premiers Seigneurs d'Ecosse, pour aller en France, avec la même qualité d'Ambassadeur: ce Duc fut gratifié par Sa M. B. au mois de Septemb. de la Charge de grand Maître d'Artillerie du Royaume, vacante par la mort du Comte de Rivers, qui ne l'a possédée que depuis la disgrâce du Duc de Marlborough qui en étoit pourvû.

Mr. le Duc
d'Aumont
nommé Am-

III. On attendoit à Londres; (pour lequel on faisoit meubler l'Hôtel de Leicester) Mr. le Duc d'Aumont en qualité d'Ambassa-

des Princes &c. Novembre 1712. 351
bassadeur de France: Mr. d'Aumont est *bassadeur de*
un des quatre premiers Gentilshommes de *France en*
la Chambre du Roi T. C. il est Duc & *Angleterre.*
Pair de France, Gouverneur de Boulogne
& du Pais Boulonois: c'est le pere de Mr.
le Marquis de Villequier, qui en 1708.
épousa Mademoiselle de Giscard, fille du
Marquis de ce nom, Chevalier des trois
Ordres du Roi.

IV. Outre le rapel des troupes à la solde *Moyens que*
d'Angleterre qui étoient en Catalogne, *la Reine*
M. B. a cassé toutes celles qu'elle avoit en *prend pour*
Portugal, & plusieurs Regimens qui étoient *soulager les*
présentement inutiles en Angleterre & en *peuples bien*
Iriande: elle a aussi fait desarmer plusieurs *opposez à la*
de ses Vaisseaux, afin de procurer à ses peuples *conduite du*
un prompt soulagement du fardeau *Roi Guillaume*
de la guerre, sous lequel ils soupiroient *après la*
dépuis plusieurs années; cette conduite est *Paix de Rife-*
bien opposée à celle que le Roi Guillaume *wick.*
tint immédiatement après la Paix de Rit-
wick; ayant entretenu pendant plus de 18.
mois, après la Paix signée, toutes les forces
de terre & de mer qu'il avoit sur pied
en tems de guerre, & ne les congédia qu'à
prés de longs murmures de la Chambre
des Communes, qui vouloit décharger le
Royaume de cette dépense inutile: Il est
vrai que les sentimens du Roi Guillaume
étoient bien opposés à ceux que la Reine
a aujourd'hui; celui-là eut toujours en vûe
de ralumer & d'entretenir la guerre dans
l'Europe, & en vint à bout: la Reine qui
occupe présentement le Trône Britannique,
croit qu'elle ne peut trop tôt faire
goûter les douceurs de la Paix à ses Sujets,
& l'auroit déjà procurée à ceux de ses voi-
sins,

fius, si la superbe envie, & l'aveuglement des partisans de la guerre, n'y avoit fait naître mille obstacles.

Le Comte de Straford est fait premier Commissaire de l'Amirauté.

V. Le Comte de Straford second Plenipotenciaire d'Angleterre à Utrecht, a été nommé premier Commissaire de l'Amirauté: car la Reine n'a pas encore disposé de la Charge de Grand Amiral depuis la mort du Prince George de Danemarck son Epoux. Cette Commission fut d'abord remplie par des Membres du parti de Wigs, ennemis de la Paix; mais depuis que les Toris ou Anglicans ont pris le dessus dans les principales Charges du Ministère & du Gouvernement, on voit ce parti s'anéantir tous les jours, & la Paix d'Angleterre s'affermir de plus en plus, au grand regret de ceux qui se plaisent dans le desordre.

Gouvernement de Portsmouth donné au Comte de Nort & Gray.

VI. Le Général Earle continuant de rester faufile avec Mr. de Mariborough, & les autres ennemis de l'autorité de la Reine, Sa Majesté l'a dépouillé du Gouvernement de Portsmouth, qu'il ne convenoit point de laisser entre les mains d'un Wigs zélé pour la guerre, à cause des dangereuses conséquences: le Comte de Nort & Gray en fut gratifié au mois de Septembre.

Le Général Stanhope a abandonné le parti des Wigs, & a été fait Colonel de Dragons.

VII. Le Général Stanhope qui fut fait prisonnier de guerre à Brihuegua il y a deux ans, étoit aussi du parti des Wigs; mais ayant préféré l'honneur d'être zélé & fidele Serviteur de sa Souveraine, à l'apais des avantages que lui faisoient esperer la brigade des mal-intentionnez, il s'est rangé du parti dominant; je veux dire, qu'il

des Princes &c. Novembre 1712: 353

a embrassé ouvertement le parti de la Cour, aussi a-t-il déjà obtenu la Commission de Colonel d'un Regiment de Dragons en pied; grace d'autant plus considerable, qu'un grand nombre d'autres sont déjà, ou craignent d'être reformez. On joue toujours un mauvais personnage de s'opposer aux volontez des Souverains, principalement lors qu'on ne peut leur imputer qu'un ferme penchant à tirer leurs Sujets d'une guerre ruineuse, pour leur procurer une Paix plus avantageuse que toutes celles que leurs ancêtres ont pu voir dans les siècles passés.

VIII. Tous les amis de Mr. Marlborough ne profitent pas de l'exemple du Général Earle, & suivent encore moins celui du Général Stanhope; mais la plupart ne sont que des papillons qui voltigent encore autour d'une chandelle allumée, où ils vont se brûler, sans que leur patron tende seulement la main pour les en garantir: il y en a plusieurs de cette sorte dans les prisons de Gattehouse & de Newgate, qui avoient eu la temerité de tenir des discours insolents contre la Reine & son Conseil, dans le tems qu'ils s'efforçoient à donner des éloges à des particuliers, qui ne sont dûs qu'aux Têtes couronnées; cependant la Reine, par un effet de sa grande moderation, n'a encore fait châtier les mutins, que par la privation des Emplois dont ils se sont rendus indignes par leur ingratitude, & par l'emprisonnement de quelques uns de leurs Emisaires; ce qui fait bien voir que cette Princesse ne met pas en pratique cette

*Creatures
de Mr.
Marlbo-
rough châ-
tiées fort le-
gerement.*

maxime de politique, qui enseigne, que les criminels autorisez par quelque endroit, ne doivent jamais être punis à demi: elle s'est contentée de prevenir leurs mauvais desseins, & voudroit qu'ils reconnussent eux mêmes leur égarement, & en se mettant en état de meriter sa grace, & l'honneur de sa bienveillance.

*Mort du
Comte de
Godolfin.*

IX. La faction de Mr. Marlborough, & le parti des Wigs viennent encore de faire une perte considerable en la personne du Comte de Godolfin ci-devant Grand Tresorier d'Angleterre, qui mourut le 26. Septembre âgé de 67. ans, au Château de St. Albans, Maison de plaisance du Duc de Marlborough, où les Chefs du parti avoient accoutumé de s'assembler: il laisse pour son unique heritier le Lord Rialton son fils, qui a épousé la fille aînée de Mr. Marlborough, & qui a trouvé une succession de plus d'un milion de livres sterling.

*Mr. Cassard
son expédition
dans
l'Isle de Ma-
serant en
Amerique.*

X. On a reçu avis à Londres qu'une Escadre Françoisé, sous le Commandement de Mr. Cassard, avoit fait descente dans l'Isle de Maserant en Amerique le 18. Juillet dernier, où elle avoit fait un butin considerable, & avoit remis à la voile le 28. du même mois. On n'en sçait pas encore d'autres particularitez.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en *HOLLANDE & aux PAIS-BAS* depuis le mois dernier.

I. LE 26. du mois de Septembre le Comte d'Albemarle, Lieutenant Général des Armées d'Hollande, arriva à la Haye par congé de la Cour de France, dont il est prisonnier: il rendit compte à Mrs. les Etats Généraux ses Maîtres, de la maniere dont il s'étoit comporté à Denain, ainsi qu'il avoit déjà fait aux Députés de L. H. P. lors qu'il s'aboucha avec eux en passant à Tournay: comme il s'est trouvé dans la nécessité de se justifier de ce qu'on avoit voulu rejeter sur lui tous les malheurs qui ont suivi de près les vastes entreprises de Mr. le Prince Eugene de Savoye; Mr. d'Albemarle entra dans un détail qui fit comprendre, que si ce Prince avoit été moins préoccupé de sa bonne fortune, & eût voulu mettre à profit les avis de plusieurs Officiers Généraux, il n'auroit pas exposé le petit Camp de Denain à être enlevé, & que les grands Magazins de l'Armée auroient été mis en sûreté dans les Places fortes.

Il est assez ordinaire que personne ne veut s'imputer les grandes fautes, principalement celles que le Public, (dont la décision est toujours inexorable) taxe de manque de jugement & de prévoyance: ce qu'il y a de certain, c'est que les Troupes tant Hollandoises qu'Allemandes, par

Mr. d'Albemarle arrive en Hollande. sa justification.

Les troupes disculpent Mr. d'Albemarle, & condamnent Mr. le Prince Eugene,

les Députés
des Etats
Généraux.

les discours qu'elles tiennent hautement, disculpent fort Mr. d'Albemarle: on a blâmé les Députés des Etats Généraux, qui, (comme on les appelloit à l'Armée) étoient l'ame de tous les conseils, d'avoir donné les mains à la trôlée que le Prince Eugene faisoit entre des Places aussi considerables que l'étoient Arras & Cambray d'un côté, Valenciennes & Condé d'autre; dont les seules Garnisons en se joignant, pouvoient composer une Armée trois fois plus forte que celle qu'on laissoit à Denain, & par ainsi couper les vivres à une nombreuse Armée, à laquelle on viuroit tous les jours le pain qu'on faisoit cuire à dix ou douze lieuës du Camp de Landrecy; les convois étans obligés de passer entre ces quatre Places, & presque à la vûe de l'Armée Françoisë: il y avoit-là, disent les Troupes des Alliez, de la temerité, & un grand défaut de jugement; le moindre accident pouvoit affamer l'Armée; quand même elle auroit eu le bonheur de prendre Landrecy pouvoit-on se figurer que le pain pût suivre toujours? on se flatoit de trouver des vivres aussi aisément que le petit Détachement du Sr. Grovestein? il n'y a pas jusqu'aux Cuirassiers de l'Empereur, qui ne se soient plaints de Mr. le Prince Eugene: voici le langage qu'un Poëte de leur parti leur fait tenir.

Plaintes
adressées au
Prince Eugene
par les
Cuirassiers
de l'Empereur.

O rage, ô desespoir, fatale décadence!
Villars vient à Denain ruiner nôtre esperance.
Par ses soins assidus, par ses exploits guerriers,
D'Eugene il a flétri pour jamais les lazziers;
Rani-

roit en sûreté en Hollande : on sçait que par tout le bas peuple est insolent, & que la liberté qu'on lui souffre dans les Républiques, semble autoriser leur impudence : mais dans le cas dont il s'agit ici, le crime est trop grave pour ne pas être puni avec la dernière severité; l'honneur & l'interêt de la République s'y trouvent même engagé.

*Differantes
conferances
entre les Mi-
nistres
étrangers en
Hollande.*

III. Quoi qu'on ne puisse encore rien dire de la maniere dont les Cours de Londres & de Turin auront pris ces insultes, faites à leurs Ministres, & que les conférences de la Paix ne se trouvent suspendues par le retardement de la satisfaction que le Roi T. C. a demandée à l'égard de celle dont Mr. Menager s'est plaint; il ne laisse pas d'y avoir de tems à autre des entrevûes particulieres entre les Ministres de diverses Puissances : ceux de l'Empereur, des Etats Généraux, du Roi de Danemarck, du Czard, du Roi Auguste, & du Duc d'Hannover, ont tenu les leurs séparément : ceux de Prusse en ont aussi eu de particulieres avec le Ministre de Hesse-Cassel, les Commissaires de la Princesse de Frise, & les Députez des Etats Généraux, au sujet de la succession de la Maison d'Orange; il y en a eu d'autres à Uirecht entre les Ministres de France, d'Angleterre, de Portugal & de Savoye, qui se font regalez tour à tour : il paroît que ces entrevûes & ces festins, quoi qu'assez ordinaires dans les Assemblées générales, parmi ceux qui se piquent d'un peu de civilité & de politesse, ne laissent pas d'inspirer de l'ombrage à ceux qui ai-
meroient

des Princes 36. Novemb. 1712. 359
meoient mieux de voir le poignard que
le verre à la main aux Nations qui ont
du penchant à la reconciliation.

IV. A ce que nous avons dit le mois
dernier * de la prise de Doüay, nous ajoû-
terons quelques circonstances que nous
n'eumes pas le tems de particulariser, &
qui meritent de trouver place dans un ou-
vrage, dont plusieurs curieux font des re-
cueils pour servir à l'Histoire du tems.

*Suite de la
reddition de
Doüay.*

Mr. le Prince Eugene étant informé par
ses Espions, que la Place ne pouvoit pas
resister longtems, assembla un grand Con-
seil de guerre dans son Camp de Seclin,
où il fut resolu de mettre à profit le peu
de tems que Mr. le Maréchal de Villars
employeroit à ce siege; que pour cet
effet l'Armée des Alliez devoit marcher
en toute diligence vers Mons & le Quesnoy,
afin d'aller occuper le Camp de Quievrain,
pour couvrir ces deux Places; & que si
après la reddition de Doüay le Maréchal
de Villars s'amusoit à faire le siege de
Bouchain, les Alliez feroient celui de
Maubeuge, qu'on estimoit être facile, puis-
que la grosse Artillerie & les munitions de
guerre necessaires, étoient déjà toutes por-
tées au Quesnoy: qu'il ne falloit pas don-
ner le tems aux François d'aller investir
cette derniere Place, dont la perte seroit
pour les Alliez un coup fatal, à cause de
la nombreuse Artillerie, & des prodigieuses
provisions qu'on y avoit laissé en dépôt:
en exécution de cette resolution on fit
prendre les devans au Prince de Hesse-
Cassel avec quarante Escadrons; toute
l'Armée

* Voyez *Octobre* page 293.

l'Armée le suivit, ayant passé l'Escaut le sept Septembre vers Tournay, d'où elle continua sa marche sans faire aucun séjour: le dix elle passa la Trouille, appuya sa droite à St. Guilain, étendant sa gauche vers Malplaquet; le Prince Eugene établit le Quartier général à Bellian, n'ayant pas dû aller plus avant, à cause que Mr. de Villars l'avoit prévenu, comme nous le verrons plus bas.

Précautions que prend Mr. de Villars pour rompre le projet des Alliés.

V. Mr. de Villars qui avoit été le sept Septembre present à toutes les vigoureuses attaques qui se firent à Douïay, où les François emportèrent l'épée à la main le chemin couvert & trois demi Lunes; fit établir de nouveaux ponts couverts de peaux de bœufs nouvellement écorchez, pour les garantir d'être brûlez par les Assiegez, comme ils avoient fait les premiers: il ne restoit plus qu'à se rendre maître du chemin couvert de la droite défendu par une grande demi lune: c'est à quoi on se préparoit le huit au matin, lorsque Mr. de Villars, qui étoit à la tranchée, reçût trois Couriers consecutifs, pour lui donner avis que Mr. le Prince Eugene marchoit vers Mons avec toute son Armée: Mr. le Maréchal expédia promptement des ordres à Mrs. de St. Fremont & de Coigny, qui étoient vers Valenciennes avec quelques Corps de troupes, de s'avancer vers le Quefnoy, & d'occuper les passages de la Riviere d'Honneau, en attendant qu'il les eût joint avec le reste de l'Armée.

Mr. d'Albergoti acheve de

Après cette précaution il laissa au Comte d'Albergoti le soin d'achever le siege de Douïay, monta à cheval le huit au matin, alla

des Princes &c. Novembre 1712. 361
 alla passer l'Escout à Valenciennes, pen- *réduire*
 dant que l'Armée marchoit en toute dili- *Doüay.*
 gence vers l'Honneau : cependant Mr.
 d'Abergoti ne voulant pas donner le tems
 au Commandant de la Place affiegée, de
 s'appercevoir de l'éloignement de l'Armée
 Française, ayant fait attaquer la quatrième
 demi Lune de la droite où les Assiegeans
 firent leur logement, & tout se disposant
 à donner l'assaut au Corps de la Place, le
 Général Hornspech qui la défendoit, battit
 la chamade le même jour ; il livra la Porte
 de Morel, consentit d'être prisonnier de
 guerre avec toute la Garnison, aux mêmes
 conditions que Mr. le Prince Eugene avoit
 accordé peu auparavant à la Garnison du
 Quefnoy : Mr. de Villars permit au Ge-
 néral Hornspech & aux autres Officiers,
 d'aller sur leur parole d'honneur vaquer à
 leurs affaires, à condition de se rendre
 dans trois mois prisonniers en France : il
 laissa à tous les Officiers leurs épées & leurs
 bagages : les François ont eu 500. hommes
 tuez ou morts des blessures à ce siege, par-
 mi lesquels il n'y a eu aucun Officier Ge-
 néral, pas même de Colonel, Lieutenant
 Colonel, ni de Major.

La Garnison de Doüay évacua la Place
 le 10. Septembre : elle étoit au commen-
 cement du siege, y compris celle du Fort
 de Scarpe, de douze Bataillons, & d'un
 Regiment de Dragons, qui n'étans pas en-
 tièrement complets, ne faisoient qu'envi-
 ron cinq mille hommes : mais lors qu'elle
 sortit elle étoit reduite à 3150. hommes,
 outre les 300. qui avoient été pris au Fort
 de Scarpe ; dans ce nombre sont compris
 les

*En quoi
 consiste la
 Garnison de
 Doüay.*

les malades & bleffez : ainsi les Affiegez ont eu plus de quinze cens hommes tuez ou morts de maladie.

*Siege du
Quesnoy par
Mrs. de Vil-
lars & de
Montes-
quiou.*

VI. Après avoir vu ce qui se passa devant Douay, voyons presentement ce qui s'est passé devant le Quesnoy. La Place commença d'être masquée le huit Septembre par les troupes qui avoient pris les devans, sous les ordres de Mrs. de St. Fremont, de Coigny & de Croissi Lieutenants Généraux : le 9. Mrs. les Maréchaux de Villars & de Montesquiou arriverent & disposerent l'Armée, de maniere que la droite s'étendoit vers la Forêt de Mormal, la gauche s'étendoit à Quievrain. occupant trois lieuës de terrain, ayant l'Honnenu devant : on employa plusieurs jours à faire les lignes & les retranchemens, en sorte que la Place ne fut entierement investie que le 14. Septembre : on fit venir de Valenciennes, de Cambray & de Landrecy l'Artillerie & les munitions necessaires pour ce siege.

*Tranchée
ouverte de-
vant le
Quesnoy.*

Ce ne fut que la nuit du 18. au 19. Septembre que la tranchée fut ouverte devant la Place en trois differens endroits ; l'une à la gauche tirant vers la porte de Valenciennes, l'autre qui étoit celle de la droite vers la porte de St. Martin : la troisième étoit dans le centre entre ces deux portes.

*Mr. Yvoy
défend la
Place, quel-
le est sa Gar-
nison.*

La Place étoit défenduë par le Major Général Yvoy, François Religioneire au service des Hollandois ; & par une Garnison de sept bons Bataillons complets, sçavoir deux de Stuler, un de Wood, un de Douglas, un d'Yvoy, un d'Eglin, & un de Wolfembuttel, outre un grand nombre de Canon-

des Princes &c. Novemb. 1712. 363
Canonniers & de Bombardiers, qui étoit à la suite de la nombreuse Artillerie mise en dépôt dans la Ville du Quesnoy, qui devoient être employez aux sieges de Landrecy & de Maubeuge.

Par ce détail il est aisé de juger de l'effroyable feu qu'on a fait de part & d'autre à ce siege: Mr. de Villars s'y étoit préparé de son côté, & s'y étoit attendu de la part des Assiegez: c'est pourquoi voulant que tous les Bataillons de son Armée partageassent entr'eux la gloire & le peril; il fit monter tous les jours six Bataillons, relevez par six autres, qui marchoient aux attaques suivant le rang de leur ancienneté: mais comme le feu de la Place étoit terrible, d'où l'on tiroit avec 50. grosses pièces de Canon & vingt mortiers; dont ils jettoient une prodigieuse quantité de bombes, carcasses, grenades royales & pots à feu; Mr. de Villars fit pousser les approches par la sappe, afin de perdre moins de monde. Il y avoit trois sappes qui furent jointes par des lignes paralelles, afin de se communiquer: le Soldat y étoit à couvert de l'effet du Canon & des bombes, qui tombant dans la terre nouvellement remuée, ne produisoient pas tout l'effet que les Assiegez en avoient esperé, qui cependant ne les épargnoient pas: il est vrai que ces machines infernales n'ont pas été inventées, pour tirer dans un Camp ou une tranchée; les Hollandois, lors qu'ils en firent la dépense, ne s'attendoient pas sans doute à en faire un si mauvais usage. Mr. Yvoy sçavoit bien que c'étoit, pour ainsi dire, *tirer sa poudre aux moineaux*; mais

mais ne pouvant plus se flatter qu'on les employât au Bombardement des Places Françaises, que les nouveaux Maîtres vouloient réduire à leur obéissance, il les prodiguoit volontiers, pour empêcher que les Assiegeans n'en profitassent.

Le 25. Septembre à cinq heures du matin, Mr. de Villars fit démasquer trois Batteries, où il avoit fait mettre cinquante pièces de gros Canon, pour tirer toutes ensemble contre le Corps de la Place, & ruiner partie des défenses: les Assiegez répondoient vigoureusement à ce feu; mais à midi celui des Assiegeans prit le dessus, & fit taire quelques Batteries des Assiegez qui se trouverent démontées; ils les rétablirent le lendemain: ce jour là & le 27. le feu de part & d'autre continua d'une manière si terrible, que les hommes & les chevaux sentoient la terre trembler sous leurs pieds à quatre lieues à la ronde. Le 28. on apperçût un ralentissement de la part des Assiegez, qui ne tiroient plus que de douze pièces de Canon, les autres ayans crevées ou été démontées par les Assiegeans: le 29. au Soleil couchant, ceux-ci, dans le tems qu'on alloit relever la tranchée, firent mettre le feu aux mines pratiquées sous les deux Lunettes & deux Angles saillans du chemin couvert: Mr. de Villars qui s'étoit rendu à la tranchée, se posta entre la gauche & le centre, pour être plus à portée de donner ses ordres par tout: le signal pour mettre le feu aux fourneaux, étoit le départ d'une bombe qu'on tiroit du centre: les mines ayans eu l'effet qu'on attendoit, ayans enlevé ou enterré 230.

Officiers

des Princes, &c. Novembre 1712. 365
Officiers ou soldats qui gardoient les ouvrages minez; ce Maréchal fit en même tems donner l'affaut aux deux chemins couverts, & aux ouvrages qui les défendoient encore: il employa à cette attaque, les troupes qui devoient être relevées de la tranchée, soutenuës par celles qui devoient la monter: les affiegez se voyant attaquez de tous côtez, firent une très mediocre résistance: ils se sauverent dans la Ville, abandonnant tous les débors, de maniere qu'en une heure de tems, les François se virent les maîtres des deux chemins couverts, & de toutes les fortifications, sans avoir eu qu'environ 60. hommes tuez ou blesez. Mr. de Villars croyant que les affiegez reviendroient la nuit, pour tâcher de reprendre le terrain qu'ils avoient abandonné avec assez de précipitation, resta dans son poste jusques à minuit, que Mr. de Vallory Ingenieur en chef, vint l'avertir que tous les logemens étoient en état de défense, & que les affiegez se contentoient de faire un grand feu du rempart de la Ville.

Le lendemain & les trois jours suivans on raprocha les Batteries pour faire breche au Corps de la Place, & faire les dispositions necessaires pour la descente du fossé: tout étoit prêt pour donner l'affaut le quatre Octobre; mais le Commandant le prévint, ayant fait battre la Chamade: les articles furent signez le même jour, la Garnison s'est renduë prisonniere de guerre: on a laissé aux Officiers leurs épées & leurs bagages, & aux soldats leurs habits.

Cette Place n'a tenu que quinze jours de tranchée ouverte, quoi qu'elle fût abondamment

La Ville s'est renduë, & la garnison faite prisonniere de guerre.

*Parallele
de la gloire
acquise cette
Campagne
par Mrs. le
Prince Eu-
gene & Ma-
rèchal de
Villars.*

danment munie de toute ce qui étoit neces-
faire à une longue défense : dans le dernier
siege, les François la défendirent seize jours,
quoi qu'à beaucoup près elle ne fût pas
pourvûë d'une si forte Garnison ; ni d'une
Artillerie si nombreuse : car Mr. le Prince
Eugene fit investir la Place le 10. Juin ,
ouvrir la tranchée le 19. & la Place capi-
tula le 4. Juillet ; encore Mr. le Prince
Eugene fut favorisé par l'Armée Angloise
sous les ordres de Mr. le Duc d'Ormond ,
qui couvroit ce premier siege ; au lieu que
Mr. de Villars a fait cette entreprise sans
être épaulée d'aucune Nation étrangere ;
à la vûë de la nombreuse Armée Imperiale
& Hollandoise ; fortifiée non seulement
des forces de ce grand nombre de Souve-
rains , qui semblent n'oser plus veiller à leur
interêt particulier, sans l'agrément ou la
permission de ceux qui les ont attachez à
suivre leurs volontez : cette Armée s'est
trouvée encore renforcée destroupes à la
solte d'Angleterre , que les Généraux
avoient débauchées , & soustraites de l'o-
bligation & de l'obéissance qu'elles avoient
juré à Sa M. B. on laisse aux esprits judi-
cieux & non prevenus, à décider sur celui
des deux Généraux qui ont acquis le plus
de gloire cette Campagne.

*Mr. le Prin-
ce Eugene a
reculé avec
son Armée
au delà
de la Troüil-
le.*

VII. Mr. le Prince Eugene n'ayant pas
jugé à propos d'attendre dans le Camp de
Malplaquet, la nouvelle de la perte du Ques-
noy, fit plier les toiles de son Armée, & dé-
campa le 29. en s'éloignant d'environ
sept à huit lieues du Quesnoy, il s'alla cam-
per derriere la Riviere de Troüille, entre la
Sambre & la Haine : ayant mis la droite de

son

des Princes &c. Novemb. 1712. 367
son Armée à Gevri, la gauche à Grand-
Reng de Lambries, & le centre à Rou-
vrais à trois lieues de Mons, & à pareille
distance de Maubeuge.

VIII. Mr. le Maréchal de Villars trou-
vant que ce n'étoit pas assez en deux mois
de tems, d'avoir enlevé le Camp de Denain,
pris à discretion les Garnisons de Mor-
tagne, St. Armand & de plusieurs autres
Châteaux ou Abbayes: fait lever le siege de
Landrecy, fait la conquête de Marchie-
nes, le Fort de Scarpe, de Doüay & du
Quesnoy; il a encore formé le siege de
Bouchain, qui fut investi dans le tems que
le Quesnoy capituloit: nous parlerons de
cette nouvelle entreprise dans un autre
endroit, si elle a le succez de celles de
Doüay & du Quesnoy; il ne restera aux
Alliez pour fruit de leurs trois dernières
Campagnes, & pour l'indemnité des gran-
des dépenses, & du sang de leurs Soldats
prodigué avec peu de menagement, que
les Places de Bethune, d'Aire, & le Poste
de St. Venant, que bien surement ils ne
cometoient pas de garder à la Paix.

*Bouchain
assiégé par
l'Armée
Françoise.*

IX. Il est vrai que le Prince Eugene &
les Hollandois se consolent de toutes ces
pertes par l'heureux succez qu'ils viennent
d'avoir sur le Fort de la Kenocque, bâti
dans la petite Isle que forme les deux bras
de la Riviere d'Yser; la nuit du 3. au 4.
Octobre un Détachement de la Garni-
son d'Ostende, commandé par le Partisan
la Ruë, s'embusqua dans les Jardins voi-
sins, & ayant égorgé deux Sentinelles po-
sées au dehors de la Place; les Soldats y
entrent à portes ouvrant; les premiers
para-

*Le Fort de
la Kenocque
surpris par
les troupes
Hollandoi-
ses.*

parurent d'abord déguisez en Paisans , ayans leurs armes sur une charette qui venoit après eux , & que d'autres Soldats suivoient : en sorte que s'étans assurez de la Porte, ils furent Maîtres du Fort, & firent prisonnier le Commandant avec la petite Garnison qu'il avoit : il paroît qu'il y avoit déjà quelque tems que Mr. le Prince Eugene méditoit cette vengeance ; puis que le Général Murais, que ce Prince avoit laissé campé sur le glacis de la Ville de Lille avec quelques Bataillons, n'eut pas plutôt avis du succès de l'expédition du Partisan la Ruë, qu'il s'avança vers le Kenocque avec son petit Camp, pour s'en assurer la possession : les suites nous apprendront si elle sera de longue durée, & si cette conquête dédommagera les Provinces-Unies des pertes de cette Campagne.

ARTICLE IX.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **P**endant plusieurs jours, vers la fin du mois d'Août, on a aperçû vers les Frontieres de Champagne, environ demi heure avant le coucher du Soleil, une espece de Comette en forme d'une Etoile extraordinairement grande, & qui brilloit beaucoup; il paroît évidemment que ce n'est pas une véritable Comette, mais seulement un Sublunaire; c'est-à-dire, une inflammation des exalaisons de l'air grossier qui a formé ce Metéore; car il ne parut ni queue ni chevelure, qui sont ces rayons de lumiere, qui suivent ou précèdent ordinairement les Comettes, & dont la lumiere s'affoiblit, à mesure
que

des Princes &c. Novembre 1712. 369

que ce corps celeste, ou espece de Planette, s'éloigne du Soleil. Mais quand ce corps lumineux qu'on a aperçû seroit une veritable Comette; il ne faudroit pas présumer de là, que ce fût un presage d'aucun événement qui puisse arriver: c'est une erreur populaire, qu'on a cependant de la peine à détruire de l'imagination de certaines gens: un inconnu m'a écrit, qu'il étoit du sentiment que cette étoile extraordinaire presageoit que la Reine d'Angleterre donnera la Paix à l'Europe cette année 1712. & pour donner plus de relief à son sentiment, il m'a envoyé ces mots Latins & François, où en additionnant les Lettres numerales, il trouve le nombre de l'année: sans aucun égard au présage de la Comette ou de l'étoile, il est à souhaiter que cet inconnu ait la satisfaction d'avoir pronostiqué juste: il ne sera pas pour cela réputé pour forcier, vû les apparances sur lesquelles il a fondé son imagination.

AngLia Dabit pacem eVropa Populo.

La Reine Anne Mettra La fin à Cette DVre gVerre.

II. Mr. l'Abbé de Varenne, Châpelain du Roi, a mis au jour un livre qui a pour titre, *les Hommes*: je ne l'ai pas encore vû & j'ignore quel est le Libraire qui le débite: mais un de mes amis m'a marqué que l'ouvrage étoit bien écrit & fort estimé: il n'y a pas lieu d'en douter par les échantillons inserez dans sa Lettre; en voici quelques-uns.

L'Auteur dit sur la vraie générosité: Donner beaucoup par vanité, & ne rien donner par avarece sont deux extrémitex vicieuses, qui font la difference de presque tous les hommes.

Rien ne met dans un plus grand jour les

BB vices

*L'homme
par l'Abbé
de Varenne.*

vices de la haute naissance, un homme vicieux, mais obscur, a quelquefois cet avantage, qu'on ne sçait pas s'il est malhonnête homme

L'Abbé de Varenne dit sur l'inégalité de la fortune. *Le plus grand malheur de la pauvreté, c'est d'exposer à devenir malhonnête homme, l'unique chose qu'elle a de commun avec les richesses, quand on est pauvre, on ne souhaiteroit, dit-on, de devenir riche, que pour faire des charitez; mais l'est-on devenu, c'est la première chose qu'on oublie.*

Sur les jeunes gens; leur agrément, dit-il, c'est la vivacité; leur ridicule c'est lorsqu'elle est outrée: on en voit de si vifs & de si légers, qu'ils s'abandonnent au seul mouvement de leur naturel impetueux, qu'on les prendroit pour des animaux d'une espèce inconnue, si la figure humaine qu'ils ont, n'obligeoit à en douter. Le même Auteur parlant des vieillards & de la mort, dit: qu'il seroit doux de vivre, si l'on ne devoit jamais mourir; mais qu'il est fâcheux de mourir, après avoir vécu comme si l'on eût dû toujours vivre.

III. J'ai déjà averti les Lecteurs qu'ils pouvoient se dispenser d'écrire pour envoyer l'explication des Enigmes: c'est une peine perdue pour eux; puisque sans attendre leur décision, on leur donne le mois suivant le mot de celles qu'ils ont lûë: alors ils peuvent se congratuler eux-mêmes s'ils ont rencontré juste. Le public prend peu de part à la gloire de ceux qui ont deviné une énigme, ce n'est qu'un amusement de quelques heures, qu'on donne à ceux qui se plaisent à ces sortes d'ouvrages: en voici une nouvelle, dont on donnera le mot le mois suivant.

Je suis de taille minuscule;

Quatre

Quatre enfans j'enfante à la fois :
 Si j'en pers un je deviens ridicule ,
 L'on peut me voir tant aux Champs qu'à la Ville,
 Mais bien souvent je rentre en ma coquille.
 Chez les mortels j'ai de beaux droits ,
 Que doivent respecter les Rois.
 Quoique je sois une pécoré ,
 Bien souvent le Pape m'honore ;
 J'ai le dessus du premier des Docteurs ;
 Et le Chef des Predicateurs
 Mainte-fois sous mon toit se reside.
 Au Barreau j'ai droit d'opiner ,
 Avec le Juge je preside ,
 Avec le pedant j'intimide ;
 Qui suis je ? il faut deviner.

Enigme.

IV. Il paroît un nouveau Theatre Italien :
 c'est un Recueil de plusieurs Comedies com-
 posées par le Sr. Dominique Biancolleli, si
 digne imitateur de son Pere, que toute l'Eu-
 rope a connu sous le nom du fameux Arle-
 quin. Parmi les piéces que forment ce Re-
 cueil ; il y a le Prince généreux ou le Triom-
 phe de l'Amour. La femme fidelle, ou les
 apparences trompeuses. Arlequin Gentilhom-
 me par hazard.

Nouveaux
 Theatre Ita-
 lien par Ar-
 lequin &c.

A chacune de ces Comedies on a joint
 une Preface qui merite d'être lûë. Le Prin-
 ce généreux, est une satire très-vive de tou-
 tes les ruses dont se servent la plupart des
 hommes d'aujourd'hui pour tromper les fem-
 mes. On donne dans la personne de Don
 Carlos, le modele d'un homme fidelle à sa
 parole : on y blâme ces Politiques du siècle,
 qui préfèrent ordinairement dans les maria-
 ges, une dote considérable à une conduite
 irréprochable.

Dans la Preface de la femme fidelle, on

commence d'abord par justifier la Comedie, faisant voir qu'elle n'est pas dangereuse: pour appuyer ce sentiment, on rapporte ici ce que plusieurs Auteurs on dit de Moliere; *qu'il avoit par la Commedie corrigé plus de défauts, par le ridicule qu'il donnoit au vice, que n'ont fait les plus celebres Predicateurs en frondant contre le même vice.* Dans cette piéce l'Auteur donne de belles instructions aux Dames: dans la personne de la belle Leonore, on leur propose un modele achevé de constance & de fidelité: dans la personne de Valere, on peint au naturel ces maris inquiets, qui au retour de leurs voyages, font d'exactes perquisitions sur la conduite de leurs femmes.

Dans la Preface d'*Arlequin Gentilhomme par hazard*, on tourne en ridicule les Gentilshommes modernes, lorsqu'un certain merite personnel ne soutient pas la Noblesse dont ils viennent d'être honorez: on y parcourt les differents états de la vie, & dans chacun on y trouve des veritez bien interessantes. Arlequin s'éleve fort contre les airs de distinction de la plupart des Artisans.

Enfin l'Auteur promet de nouvelles piéces de son invention, & son Libraire s'engage d'en faire un second volume de son *Theatre Italien*. Cet ouvrage se trouve chez le Sr. *Edouard* Libraire à Paris parvis nôtre Dame.

Pastilles de Mr. Chomel, remede merveilleux & prouvé.

NOTA. Dans le Journal de Mai 1712. page 374. nous avons anoncé au public, un remede *Souverain & universel*, puisqu'il guerit toute sorte de fievres; & qu'on le peut donner sans crainte, dans toute sorte de maladies, connus & inconnus: ce sont les merveilleuses pastilles du celebre Mr. Chomel,

Con-

des Priees &c. Novemb. 1712. 373

Conseiller Medecin ordinaire du Roi ; remede composé pour les pauvres, & distribué par ordre de Sa Majesté, non seulement dans son Royaume, mais encore en Asie, en Affrique & en Amerique, où les Missionnaires en font une grande consommation : ce charitable Medecin en fait faire environ trois cens mila tous les ans.

Je dois en particulier un éloge à ce merveilleux remede ; j'en ay fait l'experience sur ma personne, & je m'en suis si bien trouvé, que j'en ay fait venir quantité, pour concourir à la charité, pour lequel il est destiné : j'en ay distribué à plus de trois cens personnes, sans qu'aucune s'en soit mal trouvée : il faudroit un volume entier pour décrire tous les merveilleux effets : comme c'est un preservatif assuré des maladies qui nous menacent, on les previentra infailliblement en le prenant lorsqu'on se sent quelque indisposition : c'est pour cela qu'une infinité de gens le prennent par précaution au commencement du Printems & de l'Autonne, & je suis de ce nombre : cet éloge, (comme je l'ai déjà remarqué ailleurs,) n'est pas pour procurer un plus grand débit de ce remede, puisqu'on le distribue *gratuitement* aux pauvres, & que ceux qui n'ont pas le malheur d'être du nombre des necessiteux ne donnent que ce qui leur plaît, encore est-ce *pour les pauvres*, que Dieu leur a si fort recômandé ; j'offre aux personnes charitables, & sur tout à Mrs. les Curez de la Campagne de leur remettre tel nombre de ces pastilles dont ils auront besoin, sans exiger d'eux, ni d'aucune autre personne, que mon simple déboursé, qui est très peu de chose pour le particulier, & qui deviendroit con-

fidérable pour tout un public : car Mr. Chomel voulant pousser sa charité aussi loin qu'elle peut aller, a établi des Bureaux par tout où il a quelque connoissance, & un de ces Bureaux est établi gratuitement chez moi pour le soulagement des pauvres : ce même Medecin compose le *veritable Onguent divin*, qui guerit promptement toute sorte de playes, tumeurs, douleurs &c. il le distribuë sur le même pied des Pastilles; c'est-à-dire, *gratis* aux necessiteux, & aux autres pour ce qu'ils voudront donner pour les pauvres : cette petite retribution est destinée pour leur faire du bouillon, ou acheter du linge à ceux qui en ont necessité.

Supplément de l'Histoire de la Maison de Lorraine V. On vient d'imprimer à Toul, cette année 1712. chez Louis & Etienne Rolin un livre qui a pour titre *Supplément à l'Histoire de la Maison de Lorraine, imprimée à Toul par le R. P. Benoît Capucin.* *Historique & Critique de l'Origine & de la Genealogie de cette Illustre Maison imprimé à Berlin en 1711.*

Ce Supplément sorti de la plume du sçavant Pere Benoît Capucin, est *in octavo*, divisé en deux parties; la premiere de 192. pages: la seconde de 141. outre la Preface qui en contient 13. cet Auteur commence la premiere partie par une courte dissertation sur l'origine de la Maison de Lorraine, où il indique les Auteurs qui en ont parlé, & distingue ceux auxquels on peut ajouter foi, d'avec ceux qui ont mêlé dans leurs écrits, quantité de fables & de faits apocriphes.

Après avoir employé dix pages à cet éclaircissement, il marque dans la onzième l'origine de la Maison de Lorraine en la personne
d'Er-

des Princes &c. Novemb. 1712. 375
d'Erchinoald parent de Dagobert I. qui fait
le premier degré de sa Genealogie: il pour-
suit l'Histoire Généalogique de cette Illustre
& ancienne Maison, jusqu'au XXXV. degré,
qu'il termine en la personne de Leopold pre-
mier Duc de Lorraine, qui regne aujourd'hui.

La seconde partie contient des remarques
sur l'Histoire critique imprimée, dit-on, à
Berlin en 1711. Mais le Pere Benoît est du
sentiment, que *Baleicourt* n'en est pas l'Au-
teur, & qu'il n'a jamais été imprimé à Ber-
lin: en effet ceux qui ont écrit en Brande-
bourg, pour faire venir quelques exemplai-
res du livre du prétendu *Baleicourt*, ont eu
pour réponse, qu'on n'y en avoit vu que deux
seuls exemplaires, que les Ministres du Roi de
Prusse avoient acheté à Francfort, lors du
Couronnement du nouvel Empereur, qu'un
Commissionnaire y débitoit.

„ Cet Auteur, dit le P. Benoît, joue ici
„ une scène bien bizarre, & fait un per-
„ sonnage bien ridicule; en cachant son nom
„ sous celui d'un Heretique & d'un Apostat,
„ il affecte de se faire connoître. A chaque
„ page on aperçoit un homme jaloux de sa
„ patrie; son stile, ses expressions, ses chartes
„ même, prouvent assés qu'il n'est point
„ étranger. Il n'y a pas d'aparance que *Ba-*
„ *leicourt* ait fait plusieurs voyages en Lor-
„ raine depuis sa fuite, (comme on le lui
„ fait dire) pour y venir chercher des preu-
„ ves, il n'auroit pas voulu s'exposer à fai-
„ re un voyage où il eût risqué sa liberté.

A la page 5. de la seconde partie, le P.
Benoît paroît être du sentiment que l'Auteur
qui se couvre du nom de *Baleicourt* est Lor-
„ rain; voici comme il en parle. „ Ses prop-

Baleicourt
n'est pas
l'Auteur de
l'Histoire
critique de
Lorraine,
qu'on pre-
tend être
imprimée à
Berlin.

» pres expressions le découvrent, & font voir
 » qu'il n'est ni étranger ni heretique: nos
 » monoyes, parlant de celles de Lorraine ;
 » ces mots échapez, faute d'attention, prou-
 » vent que quelque déguisé qu'il affecte de
 » paroître, il ne peut dementir ce qu'il est :
 » il dit à la page 71. que le titre qui y est
 » rapporté, lui a été envoyé à Berlin par
 » l'Auteur de l'Histoire de l'Eglise de Toul.
 » C'est une injure qu'on me fait ici, de
 » m'accuser d'être en relation avec un Hère-
 » tique & un Apostat ; ce commerce ne con-
 » vient ni à mon caractère ni à mon état.
 » Le nom de Baleicourt m'étoit inconnu
 » avant l'édition de son ouvrage. J'avoie que
 » j'envoyai à Nancy l'extrait de ce titre pour
 » faire plaisir à un Religieux qui le souhai-
 » toit ; mais sans avoir eu aucun dessein de
 » le faire passer à Berlin.

» A la page suivante on lit ; l'Auteur
 » n'est point heretique, car dans le cours
 » de son ouvrage il qualifie les Protéstans
 » de furieux ; il dit que leur croyance n'est
 » qu'une opiniâreté ; ces sentimens sont
 » d'un Orthodoxe qui veut paroître Prote-
 » stant : on voit dans le même Traité le
 » Souverain Pontife, le Vicaire de J. C. mé-
 » prisé, la discipline Ecclesiastique déclarée
 » abusive ; un Prelat du Royaume très-zélé
 » & très-religieux, traité d'esprit inquiet ;
 » & les maximes de la pieté Chrétienne ap-
 » pellées *Bigotisme ou fausse devotion*. L'Au-
 » teur n'attaque pas seulement l'Eglise &
 » ses plus dignes Ministres, il y interesse
 » même l'honneur & la Religion des Prin-
 » ces, dont il prétend faire l'éloge. . . .

Le P. Benoît employe depuis la page 10.
 jusques

jusques à la page 19. de sa seconde Partie à refuter une Histoire de la Généalogie de la Maison de Lorraine, mise au jour depuis peu par Mr. Muffey Curé de Longwy, soutenant que cet Auteur a suivi de mauvais guides, en s'appuyant sur les sistêmes de Vassbourg & de Rosieres: parmi les défauts que le P. Benoît rencontre dans l'ouvrage en question, il soutient qu'Alberon & Vaubert, que Mr. Muffey met au rang des Rois des Gaules, sont des personnes imaginaires; que St. Clou, que le même Auteur avance avoir été Pere de Martin Duc de Moselanne, n'a jamais été marié. Après avoir prouvé tous les faits qu'il avance, le P. Benoît conclut que le sistême du Sr. de Muffey n'est pas plus solide que celui de Vassbourg, & qu'on doit s'en tenir à celui de Vignier, comme étant le plus probable de tous.

L'Auteur du Livre dont je fais l'extrait, revient ensuite à son prétendu Baleicourt; il remarque qu'il n'a pas dû être fort fatigué à rechercher les anciens titres qui prouvent l'origine de la Maison de Lorraine, tirée de Gerard Duc d'Alsace; que la Maison de Lorraine a le droit d'aînesse sur celle d'Autriche; l'une & l'autre venant de la même souche des Ducs d'Alsace, qui fit deux branches après la mort d'Hugues Duc d'Alsace, qui laissa deux fils, sçavoir Eberard III. l'aîné, tige de la Maison de Lorraine; & Gondran fils cadet d'Hugues, qu'on met à la tête de la branche qui a produit tous ces Illustres Princes de la Maison d'Autriche, dont le dernier occupe encore aujourd'huy le Trône Imperial: le P. Benoît accuse son Baleicourt, d'avoir pillé la plus grande partie des titres & des faits
histo-

historiques dans son histoire de 1704. Après ces remarques générales le Pere Benoît entre dans un détail des fautes & des erreurs qu'il impute à son adversaire : il employe à cela depuis la page 24. de la seconde partie, jusques à la page 141. qui est la dernière.

*Caractères
que doivent
avoir les
critiques.*

VI. La judicieuse critique est admise parmi tous ceux qui aiment la vérité & l'exactitude de l'histoire ; on est toujours bien aise de voir relever ou corriger les fautes commises par erreur ou par inadvertance ; mais les Lecteurs souhaiteroient fort de ne point appercevoir de haine , de jalousie, ou des ressentimens personnels parmi les Auteurs ; un peu moins d'amour propre, un peu plus de politesse & de civilité donneroient aux Auteurs un caractère de probité , capable de leur assujettir la créance & la confiance de leurs Lecteurs : il faut espérer que ces loüables qualitez se trouveront dans les Chefs de la guerre littéraire , que l'histoire de la Maison de Lorraine vient d'allumer ; car j'apprends qu'un inconnu vient d'épouser avec chaleur, la défense du Sr. Balicourt contre le Pere Benoît.

Cette défense paroît dans une brochure de 47. pages, en forme de Lettre du 23. Août 1712. où l'on ne trouve ni le nom de l'Auteur ni celui de l'Imprimeur, pas même celui de la Ville où l'Edition s'en est faite : cet imprimé a pour titre, *Reflexion sur deux ouvrages nouvellement imprimez, concernant l'histoire de la Maison de Lorraine. Lettre I.* L'Auteur de cette Lettre en promet d'autres, où il inserera la suite de ses réflexions contre le Livre du P. Benoît. Ce n'est que par un pur hazard que j'ai vû la Lettre

du Défenseur du Sr. Baleicourt, entre les mains d'un homme de distinction, qui à peine a-t'il pû me donner le tems de la lire; j'y ai apperçû que l'Anonime avoïoit part e des fautes relevées par le P. Benoît; mais il dit que depuis l'édition on a fait un *errata*, pour en corriger la plus grande partie; que celles-là & celles qui restent doivent être plutôt imputées à l'Imprimeur qu'à l'Auteur.

A l'égard de ce que le P. Benoît accuse le Sr. Baleicourt d'être plagiaire, ayant copié dans plusieurs endroits ce que ce Religieux avoit déjà dit dans son histoire de Lorraine de 1704. le bon ami du Sr. Baleicourt à la page 19. de sa Lettre, par une espeece de recrimination accuse le P. Benoît d'avoir puilé ses découvertes dans la vie de Saint Norbert, (composée par le R. P. Hugo,) imprimée avant l'ouvrage du Pere Benoît: il termine sa reflexion par un terme qui blesse un peu l'oreille de ceux qui se piquent de politesse; Si, dit il, *Mr Baleicourt est voleur, il ne l'est donc qu'en second; le P. Benoît lui a frayé le chemin.*

Voilà ce que j'avois à dire de cette guerre naissante, qui apparanment fera répandre plus d'ancre que de sang, & dans laquelle peu de gens prendront interêt, dès que les Combattans sortiront de la regle de bien-séance, ou qu'ils s'éloigneront du système historique, qui seul doit être l'objet de leur attention.

VII. Je vais joindre ici la Lettre du Sieur Remi Baudemont, en réponse à celle du P. le Muet touchant la *Quadrature du Cercle*:*

Je

* Voyez Août page 149.

Je ſçai que le public aimeroit mieux apprendre quelques bons effets de leur découverte, que d'être fatigué d'une diſpute, qui n'aboutira à rien, tant que ces Meſſieurs ne mettront pas leur ſecret au jour: comme pluſieurs ſe vantent de l'avoir trouvé, & qu'aucun d'eux cependant n'en produit aucune expérience; les Nations intereſſées à la navigation n'en ſont pas plus ſçavantes là deſſus, que l'étoient les Maxiniets des ſiècles les plus reculez: il faut donc eſperer qu'au lieu de diſputer plus longtems ſur les *points*, ſur la *courbe*, ni ſur les *conſequences*, ils mettront au jour les découvertes qu'ils promettent depuis ſi longtems: en attendant voici la lettre en queſtion.

M O N S I E U R,

*Lettre du Sr. Baude-
mont en ré-
ponſe à celle
du Pere le
Muet ſur la
Quadrature
du Cercle.*

TOUT ce que le Pere le Muet reprend dans mon Livre ſe réduit à deux chefs, 1.^o à la ſuppoſition que je fais du dernier point de la courbe de Dimoſtrate: 2.^o aux mauvaiſes conſequences qu'il prétend que j'en ai tirées.

Pour répondre au premier, je dis que ſi on m'accorde ma ſuppoſition, on m'accorde tout: puis que la courbe de Dimoſtrate ſe continuë aiſément, juſqu'à l'avant dernier point incluſivement, & que mon Theoreme I. donne geometriquement la maniere de l'achever. Mais le moyen de ne me le pas accorder? qui ôteroit les ſuppoſitions dans les ſciences, les détruiroit en partie. La Philoſophie & les Mathematiques en ſouffriroient beaucoup; les anciens & les modernes en ont admis; pourquoi voudroit-on me refuſer le même

des Princes &c. Novembre 1712. 381
même droit? car pour supposer il faut 1°. que la chose supposée soit ou puisse être; 2°. que de la supposition s'en suive (par la preuve) l'effet qu'on lui attribüe; Je n'ai peché ni contre l'une ni contre l'autre de ces deux conditions.

Pour la premiere j'ai pour garant une suite des plus habiles Mathematiciens, depuis plus de deux mille ans; & pour la seconde ma démonstration: par consequent mon Theoreme demeure dans sa force. La Geometrie des *indivisibles*, par laquelle on démontre aisément tant de belles veritez, n'est-elle pas toute fondée sur des suppositions? de même que le sçavant *Traité des infinimens petits* de Mr. le Marquis de l'Hôpital? on en fait même une regle, la voici.

„ Lors qu'on veut résoudre un problème
„ de Geometrie, on le doit considerer com-
„ me déjà resolu, & ayant mené les lignes
„ que l'on juge necessaires &c. voici l'ex-
cellent livre de Mr. Guisné de l'application
de l'Algebre à la Geometrie page 5. Je n'ai
donc fait que ce que l'on fait ordinairement,
j'ai consideré la chose faite, & ai mené les
lignes que je jugeois necessaires, pour de-
montrer ce que j'avançois, & en conclure
ensuite la Quadrature du Cercle: Mais je
n'ai pas apporté pour preuve la chose mê-
me qui étoit en question; ainû ce n'est pas
une petition de principes, prouvant ma sup-
position par le rapport du cercle inscrit avec
le Générateur.

Reste à lui faire connoître, que mes con-
sequences sont des suites justes & infaillibles
de mes deux premiers Theoremes. Le point
de ma premiere figure, est celui qui est
sur

sur le dernier rayon, & qui touche immédiatement l'avant dernier point de la courbe de Dinostrate; laquelle par sa description se continuë jusques à lui exclusivement; comme je l'ai expliqué page 4. 5. & 6. Puis donc qu'on ne peut imaginer aucune espace entre ces deux points, (ce qui ne peut arriver de tout autre point, pris à discretion sur le dernier rayon,) & que par le Theoreme I. ce point est déterminé; on le peut considérer comme le premier, ou comme le commencement de la courbe de Dinostrate.

Si de ce point on la continuë d'une maniere retrograde, son autre extrêmité se rencontrera justement au point A. suivant le raisonnement du Pere le Muet il peut placer mon point I. où il lui plaira, sur le rayon D H. Mais malheureusement il n'a pas pris garde, que reconstruisant sa courbe, son autre extrêmité se trouvera ou audessus ou audessous du point A. ne la pouvant plus remonter par le même chemin, à cause que les deux derniers points ne sont pas continus, & qu'ainsi sa courbe changeant, son cercle générateur changera aussi.

Le nouveau petit cercle A P F I. demeurant donc toujours le même, que deviendront ses progressions $\ddot{\cdot}$ G D. D I. A D. $\ddot{\cdot}$ D I. A D. A H. $\ddot{\cdot}$ G D. D I. A D. A H.

son point I. étant autre que le mien? Que si le Pere le Muet pouvoit me faire voir que je me fusse trompé, j'estimerois plus sa critique que mon ouvrage, & je serois le premier à le rejeter, ne voulant soutenir mon sentiment qu'en tant qu'il est conforme à la vérité; mais il en est encore bien éloigné.

des Princes &c, Novemb: 1712. 383

Les gens du métier à qui on-n'en peut faire à croire, & qui examineront les objections & ma réponse, verront qui de nous deux apporte de plus puissantes raisons, & peut conclure, *donc par paralogisme*: & si en effet ce qu'il avance peut lui faire dire, *que mon ouvrage n'est*, comme il lui plaît del'appeller, *qu'une prétendue Quadrature du Cercle*; car il ne lui est pas permis de lui donner ce nom, sans une bonne & solide démonstration.

C'est particulièrement aux Sçavans à qui nous devons nous en rapporter; faire autrement ce seroit vouloir être Juge & partie tout ensemble; ainsi je l'invite quand son Livre sera imprimé, de l'envoyer à Messieurs de l'Accademie Royale, qui étant nos Juges naturels, rendront la justice à qui elle appartient: je crois que Mr. Vedeau de Grammont voudra bien accepter cette mediation; c'est le plus court & le plus sûr moyen pour ne pas écrire l'un contre l'autre.

Vous avez annoncé, Monsieur, ma découverte & l'impression de mon Livre, d'une maniere aussi obligeante qu'élégante; je vous en rends mes très humbles actions de graces, mais comme vous avez publié les objections du Pere le Muet, je vous prie de me faire la justice d'en publier la réponse, & de me croire avec beaucoup de reconnoissance, Monsieur, vôtre très-humble, très-obéissant & très-obligé Serviteur, *Signé,*
REMY BAUDEMONT. *A Reims le 29.*
Septembre 1712.

A D D I T I O N.

LE 26. Septembre le Pape fit une promotion de quatre Cardinaux, du nombre des sept reservez *in petto* par la promotion

motion du dix-huit Mai dernier : ces quatre nouvelles Eminances sont le Prince Pico de la Mirandole, Majordome de sa Sainteté, & frere du Duc de la Mirandolle, dépouillé de ses Etats par la Cour de Vienne : Mr. Corradini Auditeur du Pape : Mr. Origo Secrétaire de la Consulte ; & Mr. Bussi Archevêque d'Ancone, Nonce du St. Siege à Cologne. Quelques jours auparavant, le Marquis de Prié Ambassadeur de l'Empereur, avoit eu une audience particuliere de trois heures, dans laquelle il n'oublia rien pour porter le St. Pere d'élever au Cardinalat l'Evêque de Barcelone ; mais il ne put pas vaincre les raisons que sa Sainteté lui allegua, qu'elle ne nommeroit aucun Sujet de la Couronne d'Espagne jusques à la Paix ; ainsi il reste encore trois Chapeaux *in Petto*.

Les Lettres du Camp devant Bouchain du 19. Octobre nous apprennent, que Mr. de Grovestein Gouverneur de cette Place, avoit fait battre la chamade le même jour, & que la Garnison étoit prisonniere de guerre : Que les Armées de part & d'autre commençoient à se separer en ce Pais-là : le mois prochain nous nous étendrons d'avantage.

F I N.

Table des Articles du mois de Novembre 1713.

ART. I. *Espagne & Portugal.* 309. ART. II. *France.* 317. ART. III. *Italie.* 327. ART. IV. *Suisse.* 330. ART. V. *Allemagne.* 337. ART. VI. *Nord.* 345. ART. VII. *Angleterre.* 349. ART. VIII. *Pais-Bas & Hollande.* 355. ART. IX. *Litterature.* 362.